Quatre-vingt-troisième année. — N° 39. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 14 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 3 février 1951 portant affectation aux carrières des élèves de la promotion « Europe » de l'école nationale d'administration (p. 1547).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 1547).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 10 février 1951 portant approbation du budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine arrêté au 31 décembre 1950 (p. 1547).

Arrêté portant mise en position de mission en France du secrétaire général du haut commissariat de France en Indochine (p. 1548).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission de classement prévue à l'article 4 du décret n° 51-132 du 8 février 1951 (p. 1548).

Arrêtés portant nominations, affectations, réintégrations, mutations, mises en disponibilité, acceptations de démission, radiations, admissions à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire et services pénitentiaires coloniaux) (p. 1548).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif (p. 1549).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 10 février 1951 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à la Havane (p. 1549).

Arrêté portant désignation d'ordonnateurs secondaires (rectificatif) (p. 1549).

Arrêtés portant promotions (administrateurs civils et conseillers et secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient) (p. 1549).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 27 janvier et 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1550).

Décret du 10 février 1951 portant agrandissement de la commune de plein exercice de Prévost-Paradol (arrondissement de Tiaret) (p. 1553).

Arrêté du 5 février 1951 autorisant la commune de Pavilly (Seine-Inférieure) à céder à l'amiable une parcelle de terrain communal (p. 1553).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 10 février 1951 portant promotions (armée de terre, active) (p. 1553).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 1553).

Décrets portant nomination dans les réserves de l'armée de terre (rectificatifs) (p. 1554).

Arrêtés des 24, 26 et 31 janvier 1951 portant remises de débets (p. 1555).

Arrêté du 3 février 1951 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts de l'habillement du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]) (p. 1556).

Arrêté portant mise hors cadres, en mission, d'officiers de l'armée de terre (p. 1556).

Décision du 6 février 1951 relative aux textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école navale en 1951 (p. 1556).

Décisions portant admission à l'honorariat et rectificatif (armée de terre, réserve) (p. 1556).

Listes de déplacement d'office, réintégration et déplacement de bonne volonté pour le premier semestre 1951 concernant le personnel administratif civil de la branche « Comptables des matières » (p. 1556).

Médaille d'honneur du service de santé militaire (p. 1558).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 9 février 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents contractuels du ministère de la justice (p. 1558).

Arrêté du 9 février 1951 fixant les rémunérations journalières applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux personnels ouvriers professionnels à salaire journalier de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et de l'institution nationale des invalides (p. 1559).

Arrêté du 9 février 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux auxiliaires des services techniques et aux agents contractuels du ministère des postes, télégraphes et téléphones (p. 1559).

Arrêtés des 12 février 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter des 1er janvier 1949, 1er janvier et 1er juillet 1950, aux attachés financiers (p. 1560).

Arrêté du 13 février 1951 portant création d'une commission de l'épargne mobilière (p. 1560).

Arrêté portant suspension des droits de douane d'importation applicables à certaines marchandises destinées à l'aviation (rectificatif) (p. 1561).

Arrêté relatif au tirage au sort des six séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 (rectificatif) (p. 1561).

Arrêté portant mise en disponibilité (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes) (p. 1561).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 8 février 1951 relatif à l'acceptation d'une donation consentie par le gouvernement cambodgien à l'université de Paris pour la création d'une maison d'étudiants dénommée « Fondation du Cambodge » à la Cité universitaire (p. 1561).

Décrets du 8 février 1951 portant nomination de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 1561).

Arrêtés portant promotions et nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie (p. 1561).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 février 1951 autorisant la chambre de commerce de Nantes à contracter un emprunt (p. 1563).

Décret fixant les subsides alloués par l'Etat au port autonome du Havre pour l'exercice 1950 (rectificatif) (p. 1563).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1950, des agents supérieurs de l'administration centrale (p. 1563).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 50-1510 relatif au contrôle sanitaire à l'importation des produits de pêche étrangère frais, des mollusques et des poissons d'élevage (rectificatif) (p. 1563).

Arrêté du 30 janvier 1951 portant approbation de la délibération du conseil d'administration de l'institut national de la recherche agronomique créant un centre national de recherches zootechniques à Jouy-en-Josas (p. 1563).

Arrêté du 3 février 1951 modifiant l'arrêté du 31 août 1949 relatif à l'importation et au transit sur le territoire de la France métropolitaine de tous ruminants et porcins vivants (p. 1564).

Arrêtés portant mutations, affectations et acceptation de démission (eaux et forêts et services vétérinaires) (p. 1564).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-149 du 10 février 1951, modifiant le décret du 23 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances par suite du transfert de la gestion du risque accidents du travail aux organismes de sécurité sociale (p. 1564).

Arrêté du 22 janvier 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 1564).

Arrêtés du 8 février 1951 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 1564).

Arrêté du 9 février 1951 autorisant une caisse d'allocations décès-invalidité à fonctionner (p. 1565).

Arrêté du 9 février 1951 approuvant les modifications aux statuts d'une caisse de retraites (p. 1565).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés des 12 et 24 janvier 1951 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence d'opérations de remembrement (p. 1565).

Arrêté du 23 janvier 1951 relatif à la revision du projet d'aménagement de la commune de Saint-Martin-d'Hères (Isère) (p. 1565).

Arrêtés du 8 février 1951 portant constitution d'une union nationale d'associations syndicales de reconstruction et nomination d'un commissaire près de ladite union (p. 1565).

Arrêtés déclarant d'utilité publique et d'urgence la création de quartiers de compensation dans diverses communes (p. 1565).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets des 19 août 1950 et 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1565).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant titularisations (contrôle sanitaire aux frontières) (p. 1567).

Suspension temporaire de fonctions (p. 1567).

Successions en déshérence (rectificatif) (p. 1567).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Comité constitutionnel. — Décès d'un député. — Proclamation d'un député. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 1567).

Conseil de la République. — Obsèques de M. Marchant, sénateur. — Ordre du jour. — Décès d'un sénateur. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1569).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mardi 13 février 1951 (p. 1570).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1570).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de conserves de langoustes originaires et en provenance de l'Union sud-africaine (rectificatif) (p. 1570).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 1571).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin adjoint au sanatorium départemental de Colmar (Haut-Rhin) (p. 1571).

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis d'ouverture de concours et d'examen pour l'admission à l'école nationale supérieure des télécommunications (p. 1571).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de conserves de langoustes originaires et en provenance de l'Union sud-africaine (rectificatif) (p. 1570).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 1571).

Annonces (p. 1572).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 22 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 13 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1049).

N° 12 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 13 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 427).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 7 et 8 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Affectation aux carrières des élèves de la promotion « Europe » de l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 3 février 1951, les élèves de la promotion « Europe » de l'école nationale d'administration sont affectés ainsi qu'il suit:

I. — SECTION « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Ministère de l'intérieur (1).

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Rochat-Guille (André), Dusserre (Jean), Lale (Jean), Gasnot (Michel).

II. — SECTION « ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE »

Ministère des finances et des affaires économiques.

(Administration centrale des finances, cadre des administrateurs civils.) (2)

MM. Audant (Joseph), Grange (Jacques), Ripoche (Paul), Sauvel (Dominique).

(Services centraux des administrations financières, cadre des administrateurs civils.) (3)

MM. Dalimier (Gilles), Chancel (Pierre), Mlle Moeuvus (Jeanne), M. Vigne (Pierre).

(1) Les emplois offerts par le ministère de l'intérieur comportent exercice de fonctions, soit à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie, soit dans la carrière préfectorale.

(2) Les emplois offerts par le ministère des finances et des affaires économiques comportent exercice de fonctions, soit à l'administration centrale, soit au gouvernement général de l'Algérie.

(3) Sur ces quatre emplois, trois sont offerts par la direction générale des impôts et un pour la direction générale des douanes et droits indirects. La répartition des élèves entre ces différents emplois aura lieu à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de divisions.

III. — SECTION « ADMINISTRATION SOCIALE »

Contrôle général de la sécurité sociale.

M. Delamotte (Yves).

IV. — SECTIONS « AFFAIRES EXTÉRIEURES »

Ministère des affaires étrangères.

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Merillon (Jean), du Cauze de Nazelle (Xavier), Jacquin de Margerie (Emmanuel), Rouliet de La Bouillerie (Pierre).

Ministère des finances et des affaires économiques.

(Cadre des attachés commerciaux.)

MM. Gorse (Roger), Mouterde (Pierre).

V. — CARRIÈRES COMMUNES

Conseil d'Etat.

MM. Long (Marceau), Massenet (Michel), Chandernagor (André).

Cour des comptes.

MM. Etienne (Jacques), Eckert (Etienne), Gojat (Georges), Ratier (Jacques), Rohmer (Justin), Isnard (Jean-Claude).

Inspection générale des finances.

MM. Chafanel (André), Giscard d'Estaing (Valéry), Lacarriere (Philippe), Mayoux (Jacques), Labussiere (Jean), Dargenton (Philippe), Giscard d'Estaing (François).

Contrôles civils du Maroc et de Tunisie (1).

MM. Rouaze (Paul), Boot (Francis), Caisson (Georges).

(1) Sur ces trois emplois, deux sont offerts pour le Maroc et un pour la Tunisie, la répartition des élèves entre Maroc et Tunisie sera opérée à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de divisions.

Administration centrale.

Par arrêté du 30 janvier 1951, Mlle Jaegy (Huguette), est nommée secrétaire d'administration stagiaire (rédacteur) à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

L'ancienneté de l'intéressée dans ce grade compte du 1er septembre 1950.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 10 février 1951 portant approbation du budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine arrêté au 31 décembre 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 27 mars 1947 fixant les attributions du haut commissaire de France en Indochine;

Vu le décret du 30 octobre 1949 modifié par le décret du 20 janvier 1950 fixant les pouvoirs du haut commissaire de France en Indochine en matière de défense et de sécurité;

Vu le décret du 20 octobre 1911 portant organisation financière et administrative de l'Indochine;

Vu le décret du 23 octobre 1948 portant création du Trésor Indochinois;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 5 mai 1950 portant approbation du budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine (1er janvier-31 mars 1950);

Vu le décret du 5 août 1950 portant approbation du budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine arrêté au 30 juin 1950;

Vu le décret du 29 décembre 1950 portant approbation du budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine arrêté au 30 septembre 1950;

Vu le budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine (1er octobre-31 décembre 1950) arrêté par le haut commissaire de France en Indochine le 13 octobre 1950 et portant remaniement des budgets des premier, deuxième et troisième trimestres,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le budget trimestriel des services d'intérêt commun de l'Indochine arrêté, en recettes et en dépenses, pour l'ensemble des quatre trimestres de l'exercice 1950, à la somme de 1.536.050.000 piastres.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Indochine.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Mise en position de mission en France du secrétaire général du haut commissariat de France en Indochine.

Par arrêté du 9 février 1951, M. Gautier (Georges-Armand-Léon), gouverneur général des colonies, secrétaire général du haut commissariat de France en Indochine, est placé dans la position de mission pour une durée de treize jours, à compter du 24 janvier 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Nomination d'un membre de la commission de classement prévue à l'article 4 du décret n° 51-132 du 8 février 1951.

Par arrêté du 9 février 1951, M. Lecourtier, magistrat de l'administration centrale du ministère de la justice, sous-directeur du personnel, est désigné en qualité de membre de la commission chargée d'examiner le classement, dans les cadres métropolitains, des personnels visés à l'article 4 du décret du 8 février 1951.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 9 février 1951:

Est désigné en qualité de médecin de la maison d'arrêt de Carcassonne: M. le docteur Soum (Robert), en remplacement de M. le docteur Boyer, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Dinan: M. l'abbé Pinson (Jean-Baptiste), en remplacement de M. l'abbé Bouchet, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Alençon: M. l'abbé Dupont (René), en remplacement de M. l'abbé Garnier, décédé.

De la maison d'arrêt de Senlis: M. l'abbé Hamon (Jean), en remplacement de M. l'abbé Hardy, démissionnaire.

Du centre pénitentiaire d'Oermongen: M. l'abbé Vetterhoeffer en remplacement de M. l'abbé Rudolf, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Evreux: M. l'abbé Tournellec (Yves), en remplacement de M. l'abbé Lamain, démissionnaire.

Du fort Charlet à Calvi: M. l'abbé Alfonsi (Dominique).

De la maison d'arrêt de Périgueux: M. l'abbé Bersac (Robert), en remplacement de M. l'abbé Cipière, démissionnaire.

Est désigné, en qualité d'aumônier protestant de la maison centrale d'Fysses: M. le pasteur Strauch (Max), en remplacement de M. le pasteur Nidecker, démissionnaire.

Par arrêté du 9 février 1951, le surveillant auxiliaire dont le nom suit est nommé surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Cayenne: M. N'Zila (André), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Cayenne.

Par arrêté du 9 février 1951, les surveillants auxiliaires dont les noms suivent sont nommés surveillants stagiaires à la prison de Saint-Denis, île de la Réunion: MM. Beauval (Maxime) et Mountama (François), surveillants auxiliaires à la prison de Saint-Denis (Réunion).

Par arrêté du 9 février 1951, est réintégré dans ses fonctions, à compter du 5 février 1951, et affecté, par nécessité de service, à la maison d'arrêt de Rouen: M. Carel (Maximin), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Caen, exclu temporairement de ses fonctions sans traitement, pour une durée de six mois, par arrêté du 31 juillet 1950.

Par arrêté du 9 février 1951, Sont mutées, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale d'Haguenau:

Mlle Baldit (Marie), surveillante chef adjointe (2e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Domenge (Marie), surveillante chef adjointe (2e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison d'arrêt de Loos: Mme Saux (Simone), surveillante chef adjointe (2e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison centrale de Rennes:

Mme Bonnal (Odette), surveillante (3e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Brun (Jacqueline), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Bun (Jeanne), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Denian (Renée), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Duizaboulet (Marthe), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Dupin (Denise), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Lenormand (Eléonore), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Meigne (Rosalie), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Meric (Simonne), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Mur (Elisabeth), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Pecat (Jeanne), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Ripaux (Eglantine), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison centrale d'Haguenau:

Mme Arotcharen (Gabrielle), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Bourcier (Marie), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Jori (Alice), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mlle Jugeon (Yvonne), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Lablanche (Blandine), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Martin (Irène), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Perigney (Marie), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Retault (Catherine), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Robert (Amélie), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la prison centrale de Doullens:

Mme Court (Suzanne), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Gilles (Noémie), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Gosme (Mariette), surveillante (4e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Par arrêté du 9 février 1951:

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 9 janvier 1951 en tant qu'il mute, par nécessité de service, à la maison centrale de Fontevrault: M. Liege (Robert), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison de correction d'Orléans, qui est muté, en la même qualité, par nécessité de service, aux prisons de Fresnes.

Sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale de Fontevrault: M. Filloux (Gaston), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Blois.

A la maison d'arrêt de Remiremont: M. Henriot (Marcel), surveillant chauffeur (3e classe) à la maison d'arrêt d'Epinal.

A la maison d'arrêt de Toulouse: M. Calmes (Bernard), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Foix.

Sont nommés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Grenoble: M. Vintejoux (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) aux prisons de Fresnes.

A la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence: M. Jaubert (Louis), surveillant (2e classe) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

A la maison centrale d'Ensisheim: M. Cartier (Jean), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Haguenau.

A la maison centrale de Haguenau: M. Hassler (Georges), surveillant (4e classe) à la maison centrale d'Ensisheim.

A la maison d'arrêt de Pau: Mme Kervely (Adèle), surveillante (5e classe) à la maison centrale de Rennes.

Est réintégré, en qualité de surveillant (4e classe), au centre pénitentiaire Ney, à Toul: M. Forterre (Roger), placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 23 avril 1948.

Est placé dans la position de disponibilité, pour une durée de trois mois, à compter du 1er février 1951: M. Malhage (Georges), surveillant (5e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

Sont acceptées les démissions de:

M. Picardat (Auguste), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de la Vierge, à Epinal (à compter du 10 janvier 1951).

Mme Henoux (Aline), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Beauvais (à compter du 1er janvier 1951).

M. Leblanc (Marcel), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de la Santé, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 29 novembre 1947.

M. Lascols (Raoul), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Nimes, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 15 octobre 1949.

Par arrêté du 9 février 1951:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Au fort de Duchère, à Lyon: M. Teyssier (Marcel), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison de correction de Lyon: MM. Archimbaud (Danton), Soyris (Paul), surveillants (4e classe) à la maison centrale de Riom.

Sont radiés des cadres:

M. Nodinot (Jacques), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

M. Vaillant (Arthur), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Château-Thierry.

Par arrêté du 9 février 1951:

Font l'objet d'un abaissement d'échelon:

M. Barthélemy (Charles), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Nancy.

M. Petit (René), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Senlis.

Est déplacé d'office au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Verdier (Georges), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Rouen.

Est révoqué, avec suspension des droits à pension: M. Bourot (Louis), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Lyon.

Par arrêté du 9 février 1951:

Est admis d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 25 février 1951: M. Coquelet (Eugène), greffier comptable (1re classe) de la maison centrale de Rennes (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 17 février 1951: M. Aupy (Emile), surveillant chauffeur (1re classe) à la maison centrale de Fontevrault (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 25 février 1951: Mlle Lepeculier (Louise), surveillante (1re classe) à la maison d'arrêt de Rouen (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 21 mars 1951: M. Pothée (Marcel), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

Services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du 9 février 1951, M. Jeanjean (Hubert), surveillant militaire de 2e classe des services pénitentiaires coloniaux, est admis à la retraite pour invalidité à compter du 19 février 1951.

Par arrêté du 9 février 1951, est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 février 1951: M. le surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux Germany (Grégoire).

Par arrêté du 9 février 1951, est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 20 février 1951: M. le surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux Padovani (Ignace).

Par arrêté du 9 février 1951, est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 14 février 1951: M. le surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux Acquaviva (David).

Par arrêté du 9 février 1951, est rapporté l'arrêté du 25 avril 1950, en tant qu'il a pour objet de dégager des cadres, par voie de mise à la retraite, M. Reinette (Prosper), commis principal des services pénitentiaires coloniaux, pour compter du 15 avril 1950, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 février 1951.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 6 février 1951, ont été inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif, par application de l'article 1er (3e alinéa) du décret du 9 novembre 1950:

Mlle Fontaine, Mmes Saramito, Szabo.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 février 1951 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à la Havane.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution,

Décrète:

Art 1er — M. Petit de Beauverger (Edmond-Antoine), ministre plénipotentiaire de 2e classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à la Havane, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à la Havane.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Ordonnateurs secondaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1951: page 1373, 2e colonne, 8e ligne, au lieu de: « 2° En Autriche, l'administrateur, ordonnateur secondaire délégué », lire: « 2° En Autriche, l'administrateur, ordonnateur délégué ».

Administrateurs civils.

Par arrêté du 2 février 1951:

Sont promus administrateurs civils de 1re classe (1er échelon):

(*A compter du 1er janvier 1950.*)

MM. de Carbonnel (Eric), Lucet (Charles), Brouillet (René), Raoul-Duval (Gérard), Bouffanais (Pierre), Belle (Christian), Ribère (Ernest), Rolet (Maurice), Lemoine (Lucien), Cattand (Georges), Marcotte de Sainte-Marie (Christian), Clauzel (Ghislain), Filliol (Jean), Gassouin (Olivier), Martin de Marolles (Claude), Francfort (Pierre), Bertrand (Raoul), administrateurs de 2e classe.

(*A compter du 1er juillet 1950.*)

MM. Le Roy (Jean, de Tricornot de Rose (François), de Margerie (Christian)), Massoni (Joseph), administrateurs de 2e classe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Sont promus administrateurs civils de 2e classe (1er échelon):

(*A compter du 1er janvier 1950.*)

MM. Favereau (André), de Boyer de Sainte-Suzanne (Raymond), Auboyneau (Christian), Dorget (Guy), de La Tour du Pin Verclause (Geoffroy), Sauvagnargues (Jean), Gillet (Robert), de Luze (Philippe), de La Chevardière de La Grandville (Jean), Puaux (François), Chassaing de Bourdeille (Henri), Charles-Roux (Henri), du Boisberranger (Jean), Naudy (André), Luc (Robert), Benard (Jean), Poussard (Raymond), Chambon (Albert), Mattei (André), Georges-Picot (Jean-Baptiste), Thiollier (Philippe), Michel (Claude), de Courson de La Villeneuve (Tanguy), Radius (Bruno), Laporte (Raymond), Wernert (Eugène), Claudon (Charles), Detrie (Michel), Delarue Caron de Beaumarchais (Jacques), Beauroy, administrateurs de 3e classe.

(*A compter du 1er juillet 1950.*)

MM. Maillard (Pierre), Tine (Jacques), Winckler (Jean-Claude), Fouchet (Paul), de Nicolay (Christian), Henry (Pierre), de Leusse de Syon (Bruno), Jurgensen (Jean), Bayle (Henry), de Villelume (Gaspard), Ruffin (Henri), de Limairac (Hubert), Levasseur (Francis), Durand (Bernard), de Garnier des Garets (Jean), Baudouy (Robert), O'Connor (Jacques), Le Mintier de Lehelec (Paul), Mandereau (Jean), Kacew dit Gary (Romain), Mehu (Henri), Millet (René), Benoist (Philippe), Thiais (Pierre), Brenac (André), Trotobas dit Thibault (René), Lefebvre de Laboulaye (François), Fontaine (Michel), d'Aumale (Christian), Chalon (René), Kolb-Bernard (René), administrateurs de 3e classe.

Conseillers et secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient.

Par arrêté du 2 février 1951:

Sont promus premiers conseillers d'Orient ou d'Extrême-Orient (1er échelon):

(*A compter du 1er janvier 1950.*)

MM. Cassin (Georges), Royère (Jean), Beaulieux (Amédée), deuxièmes conseillers d'Orient ou d'Extrême-Orient.

Sont promus deuxièmes conseillers d'Orient ou d'Extrême-Orient (1er échelon):

(*A compter du 1er janvier 1950.*)

MM. Brasseur (Léon), Pons (Raymond), Jobez (Robert), Siguret (Joseph), secrétaires d'Orient ou d'Extrême-Orient.

(*A compter du 1er juillet 1950.*)

MM. Denizeau (Georges), Leboeq (Serge), Viaud (Paul), Lescot (Roger), secrétaires d'Orient ou d'Extrême-Orient.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 27 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Selland (Justin), ancien maire de Saint-Porchaire (Charente-Maritime). Chevalier du 11 janvier 1919.

Bouin (André), chef de division à la préfecture de la Vienne. Chevalier du 28 décembre 1928.

De Coligny (Guy), maire d'Azas (Haute-Garonne). Chevalier du 11 juillet 1920.

Desportes (Octave), ancien vice-président du conseil général, ancien adjoint au maire de Fort-de-France (Martinique). Chevalier du 2 août 1932.

Doby (André), directeur adjoint à la préfecture de la Seine. Chevalier du 14 décembre 1919.

Esvelin (Pierre), ancien maire de Lorient (Morbihan). Chevalier du 30 octobre 1926.

Euve (Robert), maire de Feucherolles (Seine-et-Oise). Chevalier du 22 novembre 1934.

Mgr Feltin (Maurice), archevêque de Paris. Chevalier du 5 novembre 1931.

Frederic (Edouard), chef de division à la préfecture de la Guadeloupe. Chevalier du 11 juin 1937.

Garreau (Georges), secrétaire de la mairie d'Ouroux (Nièvre). Chevalier du 13 janvier 1929.

Garrigue (Antoine), maire de Baho (Pyrénées-Orientales). Chevalier du 16 mars 1921.

Gavaudan (Apollon), maire de Grans, ancien adjoint au maire de Marseille (Bouches-du-Rhône). Chevalier du 30 juin 1937.

Gouinguenet (Charles), ancien président du conseil de préfecture interdépartemental de Rouen (Seine-Inférieure). Chevalier du 8 août 1939.

Goujon (Lazare), maire de Villeurbanne (Rhône). Chevalier du 1er avril 1917.

Guillard (Paul), ancien conseiller général, maire d'Etainhus (Seine-Inférieure). Chevalier du 27 mars 1930.

Limouzi (Maurice), adjoint au maire d'Orléans (Loiret). Chevalier du 7 juillet 1935.

Loubier-Detaille (Robert), secrétaire général de la mairie du 5e arrondissement de Paris. Chevalier du 27 décembre 1934.

Maigre (Casimir), conseiller général, maire de Laborel (Drôme). Chevalier du 29 janvier 1939.

Michel (Maurice), administrateur civil au ministère de l'intérieur. Chevalier du 1er janvier 1939.

Noirtin (Charles), ancien conseiller général, maire honoraire de Neufchâteau (Vosges), conseiller municipal. Chevalier du 29 décembre 1917.

Paget (Louis), ancien président du conseil général, maire de Morez (Jura). Chevalier du 4 octobre 1940.

Peaud (Jean), conseiller général de la Vendée, adjoint au maire de la Chaize-le-Vicomte. Chevalier du 20 octobre 1934.

Quiniou (Louis), directeur des travaux municipaux de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Chevalier du 27 décembre 1934.

Ulmo (Georges), ancien sénateur, ancien maire de Rimaucourt (Haute-Marne). Chevalier du 23 septembre 1924.

Villaume (Georges), directeur à la préfecture de la Seine. Chevalier du 16 décembre 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Abel (Joseph), ancien conseiller général, maire de Saint-Savin (Isère); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Amouroux (Alfred), conseiller général, maire de Montaigut-le-Blanc (Puy-de-Dôme); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

André (Adrien), conseiller général, maire de Béthines (Vienne); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Arnoult (Jules), conseiller général, maire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Aumaitre (François), maire de Louchy-Montfand (Allier); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Billiaert (Henri), conseiller général, maire de Bergues (Nord); 28 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Bocquet (Léo), directeur du service des finances et du personnel à la mairie de Roubaix (Nord); 38 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Boiscommun (Henri), maire de Baillet (Seine-et-Oise); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Bouttemy (Léon), maire de Barly (Pas-de-Calais); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Brabant (Pierre), maire de Tressin (Nord); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Carlier (Emile), maire de Salesches (Nord); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cazes (Vincent), conseiller général, maire de Puylagarde (Tarn-et-Garonne); 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Champagnac (Paul), conseiller général, adjoint au maire de Bellac (Haute-Vienne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Charles-Dupuch (Pierre), préfet adjoint d'Ille-et-Vilaine; 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Clément (Joseph), conseiller municipal, ancien maire de Montbras (Meuse); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Collardeau (André), chef de division honoraire de la préfecture de la Charente; 44 ans de fonctions publiques.

Colomb (Prosper), maire d'Assier (Lot); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cornuel (Paul), maire de Brimeux (Pas-de-Calais); 57 ans de pratique professionnelle, de fonctions électives.

Daval (Charles), chef de division à la préfecture du Rhône; 27 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Daverede (Joseph), conseiller général, maire de Marseillan (Hautes-Pyrénées); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Delavigne (Georges), maire de Champenard (Eure); 61 ans de pratique professionnelle, de fonctions électives.

Dousset (Camille), ancien conseiller général, maire de Lamouzie-Montastruc (Dordogne); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Duval (François), président du conseil général de la Martinique; 27 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Faggianelli (Jacques), conseiller général, maire de Bastia (Corse); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives

Flageol (Pierre), ancien conseiller général, ancien maire de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde); 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fortoul (Antoine), ancien adjoint au maire d'Embrun (Hautes-Alpes), conseiller municipal; 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Gabalg (Félix), chef de division à la préfecture des Basses-Pyrénées; 45 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Mgr Gaillard (Louis), archevêque de Tours (Indre-et-Loire); 38 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Gallet (Auguste), maire de Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

De Geoffre de Chabrignac (Henri), maire de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Giaume (Jean-Jacques), adjoint au maire de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ginolhac (Gustave), pasteur de l'église réformée de Boulogne-Billancourt (Seine); 51 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Goujon (Joseph), secrétaire de mairie à Graix (Loire); 41 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Grandjean (Eugène), ancien conseiller général, ancien maire d'Héricourt (Haute-Saône); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Groud (Alain), maire du Chesne (Ardennes); 25 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Hatchi (Maurice), conseiller général, maire des Vieux-Habitants (Guadeloupe); 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Hyon (Georges), conseiller général de la Haute-Garonne; 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lacombe (Gabriel), maire de Mornac-sur-Seudre (Charente-Maritime); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lahilonne (Georges), préfet adjoint du Rhône; 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Lecornu (Bernard), préfet du Doubs; 20 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Legras (Edouard), maire de Longwy (Meurthe-et-Moselle); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Letailleur (Alfred), maire de Saumont-la-Poterie (Seine-Inférieure); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Massoni (David), sous-préfet de Fougères (Ille-et-Vilaine); 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Moreau (Julien), maire de Saint-Sorlin-de-Conac (Charente-Maritime); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Muratet (Théophile), secrétaire général honoraire des hospices de Lannion (Côtes-du-Nord); 26 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Paquet (Lucien), secrétaire administratif du conseil général du Loiret et de la commission départementale; 50 ans de fonctions publiques.

Pellarin (Claude), adjoint au maire de Cruseilles (Haute-Savoie); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mgr Picaud (François-Marie), évêque du diocèse de Bayeux et de Lisieux (Calvados); 50 ans de ministère ecclésiastique.

Pleindoux (Louis), chef de division à la préfecture de Vaucluse; 40 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Poujol (Emile), adjoint au maire de Brive (Corrèze); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Puygauthier (Roger), maire de Tocane-Saint-Apre (Dordogne); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Raoult (Paul), conseiller général, maire des Mureaux (Seine-et-Oise); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rejon (Auguste), conseiller général, maire de Trinité (Martinique); 37 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Renaud (Charles), vice-président du conseil général du Doubs, maire des Pontets; 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ricard (Alphonse), ancien conseiller général, maire d'Eaubonne (Seine-et-Oise); 46 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Robin (Eugène), vice-président du conseil général de Maine-et-Loire; 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Sallenave (Pierre), maire de Guinarthe-Parenthies (Basses-Pyrénées); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Servain (Jean), préfet honoraire, président du conseil de préfecture interdépartemental de Nantes (Loire-Inférieure); 44 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Simon (Jean-Marie), vice-président du conseil général de l'Ain; 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Souriguere (Jean-Louis), secrétaire général honoraire de préfecture, chef de division à la préfecture du Gers; 39 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Teilhet (Adolphe), conseiller général, maire de Camps (Corrèze); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Thienot (André), ancien conseiller général, adjoint au maire de Reims (Marne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Traineau (Louis), maire de Château-Guibert (Vendée); 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Tunc (Gaston), maire de Melun (Seine-et-Marne); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Urbani (François), conseiller général de la Seine; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vanel (Marcel), chef de division à la préfecture de l'Aude; 42 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Verdier (Pierre), maire de Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault); 35 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Videau (Alphonse), ancien adjoint au maire de Loupiac (Gironde); 68 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vilain (Charles), chef de division à la préfecture de la Marne; 42 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Zimmer (Albert), chef de section au ministère de l'intérieur; 31 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Décret du 27 janvier 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Bussoy (Félix), maire de Fretigney (Haute-Saône); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 27 janvier 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Leteneur (Albert), administrateur civil, chef du 2e bureau de la sous-direction du personnel de la sûreté nationale; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 27 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Docteur Brousseau (Albert), médecin chef de l'hôpital psychiatrique de la préfecture de police. Chevalier du 16 juin 1920.

Coustalat (Jean), commissaire divisionnaire à la préfecture de police. Chevalier du 10 août 1935.

Dickele (Lucien), officier de paix principal à Mulhouse (Haut-Rhin). Chevalier du 1 août 1936

Nollet (Albert), ancien secrétaire principal de police d'Etat. Chevalier du 31 décembre 1939.

Au grade de chevalier.

MM.

Arbaud (Louis), officier de paix principal au corps urbain de Marseille (Bouches-du-Rhône); 33 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Barthod (Marcel), commissaire principal, chef du service des renseignements généraux à Lille (Nord); 38 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Danty (Henri), commissaire principal à la préfecture de police; 33 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Dieuaide (Georges), agent supérieur à la préfecture de police; 34 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Dives (Marcel), commissaire central à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 31 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Dubeloy (Charles-Louis), commissaire principal à la préfecture de police; 31 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Duhau (Alexis), commissaire principal à la préfecture de police; 34 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Ehrhard (Paul), commissaire central à Mulhouse (Bas-Rhin); 36 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Gaubiac (André), commissaire divisionnaire à la préfecture de police; 32 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Harzic (Georges), commissaire divisionnaire à Marseille (Bouches-du-Rhône); 26 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Harstrich (Arthur), commissaire divisionnaire à la sûreté nationale; 28 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Leonard (Georges), inspecteur principal à l'inspection générale des services de la préfecture de police; 32 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Nannont (Pierre), commissaire principal, chef du service central photographique de la sûreté nationale; 26 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Pecoul (René), commandant principal à la C. R. S. de Lyon (Rhône); 25 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Pons (Marcel), administrateur à la préfecture de police; 40 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Prunet (Fernand), administrateur à la préfecture de police; 29 ans de fonctions publiques.

Ristori (Mathieu), commissaire aux renseignements généraux de Nice (Alpes-Maritimes); 28 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Rouit (René), commissaire central à Bordeaux (Gironde); 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Rouquie (Jean), commissaire central à Tourcoing (Nord); 27 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Tonossi (Robert), inspecteur principal de la sûreté nationale; 22 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Vigneron (Edouard), secrétaire principal de police à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 37 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Décret du 27 janvier 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951, vu la loi du 16 juillet 1949 ouvrant un contingent exceptionnel à l'occasion du centième anniversaire de la Révolution de 1848 et du tricentenaire des traités de Westphalie, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Gass (Joseph), chanoine titulaire de la cathédrale de Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier du 11 janvier 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Ehrmann (Henri), maire de Sarreguemines (Moselle); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Gugenheim (Max), rabbin aumônier de l'hôpital psychiatrique Stephansfeld (Bas-Rhin): 49 ans de ministère ecclésiastique.

Décret du 27 janvier 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951, portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Rougaignon (Louis), chef de bataillon, inspecteur des services d'incendie de la Seine. Chevalier du 28 mai 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Bavay (Jules), lieutenant, commandant du corps des sapeurs-pompiers de Condé-sur-Escaut (Nord); 29 ans de services militaires, de pratique professionnelle, dont 3 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Ferrand (Florent), sous-lieutenant, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Monts (Vendée); 42 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 12 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Foures (Justin), capitaine du corps de sapeurs-pompiers de Béziers (Hérault); 42 ans de services dans un corps de sapeurs-pompiers.

Guyon (Jean-Louis), inspecteur départemental des services de défense et de secours contre l'incendie de Saône-et-Loire; 45 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 30 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Labussière (Eugène), lieutenant, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Fouras (Charente-Maritime); 59 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 47 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Loeckx (Julien), sapeur-pompier à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne); 41 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 30 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Tourel (Charles), chef du corps des sapeurs-pompiers de Chelles (Seine-et-Marne); 60 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 45 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, et apres avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Klopfenstein (Christophe), ancien président du conseil général du territoire de Belfort, président de la commission départementale. Officier du 31 juillet 1936.

Pelletier (Emile), préfet de la Haute-Garonne, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 5e région militaire. Officier du 4 mars 1946. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Bourguet (Louis), sous-préfet, directeur du cabinet du préfet des Alpes-Maritimes; 17 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels. Services rendus à l'occasion du rattachement des territoires de Tende et la Brigue.

Poignant (Fernand), conseiller général, maire de Saint-Calais (Sarthe); 23 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives. Titres exceptionnels.

Décret du 10 février 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Maurice (Georges), directeur général de la police municipale de la préfecture de police. Chevalier du 4 mars 1946. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Robert (Jean), officier de C. R. S. à Grenoble (Isère); 13 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Sauzon (Auguste), commissaire principal, direction de la surveillance du territoire de la sûreté nationale; 19 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 10 février 1951 portant agrandissement de la commune de plein exercice de Prévost-Paradol (arrondissement de Tiaret).

Par décret en date du 10 février 1951, le territoire du douar Mechera-Sfa, relevant de la commune mixte de Tiaret, est rattaché à la commune de plein exercice de Prévost-Paradol (arrondissement de Tiaret).

Les nouvelles limites des unités administratives en cause sont fixées sur le plan annexé au présent décret.

Autorisation à la commune de Pavilly (Seine-Inférieure) de céder à l'amiable une parcelle de terrain communal.

Par arrêté en date du 5 février 1951, la commune de Pavilly (Seine-Inférieure) a été autorisée à céder à l'amiable à la Société anonyme de construction et de crédit, pour l'édification d'habitations à loyer modéré dans le canton de Pavilly, un terrain d'une superficie de 3 hectares 48 ares 08 centiares, sis sur son territoire, au lieudit « Les Moulins », figurant au cadastre sous les nos 227 p et 228 p de la section C, tel qu'il est représenté par une teinte rose sur le plan approuvé.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la convention intervenue entre les parties et conformément à la réglementation en vigueur.

Elle devra être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

En aucun cas la commune ne pourra consentir à cette cession à un prix inférieur à la moitié de la valeur réelle du terrain, fixée par expertise de l'administration des domaines.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 10 février 1951 portant promotions dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée et dans la 2e section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée ou dans la 2e section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de général de brigade.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

M. le colonel du génie de Douhet de Romananges (Jean-Paul-Octave).

M. le colonel d'infanterie Lacroix (Victor-Jules).

Au grade d'ingénieur général de 2e classe.

MATÉRIEL

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

M. le colonel du matériel Fremiot (Jean-Marie-Adolphe).

M. le colonel du matériel Nobili (Barthélémy-Ferdinand-Benoit).

(Pour prendre rang du 1er mars 1951.)

M. le colonel du matériel Ferre (Georges-Emile).

Au grade d'intendant général de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)

M. l'intendant militaire de 1re classe Emieux (Louis-Alphonse-Ernest).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

M. l'intendant militaire de 1re classe Gigot (Lucien-Léon).

TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin général.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

M. le médecin colonel Dabbadie (Pierre-Jean-Ferdinand).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1950:

Page 13471, 1re colonne, 32e ligne, au lieu de: « Cochard (Frantz), maître, 111-B-51; 19 ans 5 mois de services », lire: « Cochard (Frantz), maître, 111-B-31; 19 ans 5 mois de services »; 50e ligne, au lieu de: « Le Stano (Hervé), second maître, 1120-L-29; 21 ans de services », lire: « Le Stanc (Hervé), second maître, 1120-L-29; 21 ans de services ».

Page 13472, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « Le Saec (Joseph), maître, 269-L-36; 14 ans 7 mois de services », lire: « Le Sacc (Joseph), maître, 289-L-36; 14 ans 7 mois de services ».

Page 13473, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « Raoul (Léonen), second maître, 1812-B-31; 10 ans de services », lire: « Raoul (Lucien), second maître, 1812-B-31; 10 ans de services »; 20e ligne, au lieu de: « Desplat (Jean), second maître, 1742-B-39; 11 ans de services. 2 fois cité », lire: « Desplat (Jean), second maître, 1742-R-39; 11 ans de services. 2 fois cité »; 37e ligne, au lieu de: « Lorach (Hervé), second maître, 1433-B-37; 13 ans 5 mois de services. 2 fois cité », lire: « Lozach (Hervé), second maître, 1433-B-37; 13 ans 5 mois de services. 2 fois cité »; 59e ligne, au lieu de: « Lazennec (Aimé), maître, 1028-C-32; 16 ans 3 mois de services », lire: « Lazennec (Aimé), maître, 1048-C-32; 16 ans 3 mois de services »; après Lazennec (Aimé), maître, 1048-C-32, lire: « Canonniers »; 70e ligne, au lieu de: « Helias (Nicolas), quartier-maître 1re classe, 3621-B-35; 14 ans 10 mois de services. 2 fois cité »; lire: « Hélias (Nicolas), quartier-maître de 1re classe, 3821-B-35; 14 ans 10 mois de services. 2 fois cité »; 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « Gralle (Albert), second maître, 258-B-37; 15 ans 9 mois de services. 2 fois cité », lire: « Grall (Albert), second maître, 258-B-37; 15 ans 9 mois de services. 2 fois cité »; 76e ligne, au lieu de: « Louarn (Jacques), second maître, 1251-B-32; 17 ans de services. Cité », lire: « Louarn (Jacques), second maître, 1351-B-32; 17 ans de services. Cité ».

Page 13474, 1re colonne, 10e ligne, au lieu de: « Mallecol (François), second maître, 1133-B-31; 19 ans 7 mois de services », lire: « Mallegol (François), second maître, 1133-B-31; 19 ans 7 mois de services »; 21e ligne, au lieu de: « Roudaut (Roger), maître, 3765-B-32; 18 ans de services. Cité », lire: « Roudaut (Roger), maître, 3763-B-32; 18 ans de services. Cité »; 46e ligne, au lieu de: « Le Bellec (Joseph), second maître, 1006-L-36; 14 ans 2 mois de services. Cité », lire: « Le Bellec (Joseph), second maître, 1005-L-36; 14 ans 2 mois de services. Cité »; 48e ligne, au lieu de: « Devaud (Jean), maître, 47-O-31; 20 ans de services. 2 fois cité », lire: « Devaud (Jean), maître, 47-C-31 20 ans de services. 2 fois cité »; 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « Keravec (Alain), second maître, 629-B-33; 67 ans 6 mois de services », lire: « Keravec (Alain), second maître, 629-B-33; 17 ans 6 mois de services »; 44e ligne, au lieu de: « Etienne (Guillaume), maître, 2428-B-25; 15 ans 2 mois de services. Cité », lire: « Etienne (Guillaume), maître, 2428-B-35; 15 ans 2 mois de services. Cité »; 46e ligne, au lieu de: « Broudic (Louis), second maître, 784-B-35; 15 ans 7 mois de services. Cité », lire: « Broudic (Louis), second maître, 738-B-35; 15 ans 7 mois de services. Cité ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Page 13475, 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « Abgrall-Ahamon-Ollivier (Félix), second maître, 2144-B-32; 18 ans 2 mois de services. Cité », lire: « Abgrall-Abhamon-Ollivier (Félix), second maître, 2144-B-32; 18 ans 2 mois de services. Cité »; 39e ligne, au lieu de: « Guegen (Jean), quartier-maître, 1477-B-32; 18 ans 5 mois de services », lire: « Gueguen (Jean), quartier-maître, 1477-B-32; 18 ans 5 mois de services »; 65e ligne, au lieu de: « Kersaudy (Lucien), premier maître, 734-B-35; 15 ans 7 mois de services », lire: « Kersaudy (Lucien), premier maître, 794-B-35; 15 ans 7 mois de services ».

Page 13476, 1re colonne, 22e ligne, au lieu de: « Peigne (Gaston), maître, 761-B-31; 19 ans 6 mois de services », lire: « Peigne (Gaston), maître, 761-R-31; 19 ans 6 mois de services »; au lieu de: « Mariniers de port », lire: « Marins de direction de port »; 2e colonne, 42e ligne, au lieu de: « Agarl (Yves), second maître de manœuvre, 7-T-30; 19 ans 5 mois de services », lire: « Agard (Yves), second maître de manœuvre, 7-T-30; 19 ans 5 mois de services ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1951: Infanterie, page 965, 2e colonne, au lieu de: « Tessib Tahar, mle 841 », lire: « Tebbib Tahar, mle 841 ».

Décrets portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1951:

Page 866, 1re colonne:

TROUPES METROPOLITAINES

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de: « Fraveca (Léon-Marius), état-major 9e région militaire », lire: « Fravega (Léon-Marius), état-major 9e région militaire ».

Même page, 3e colonne:

Service des fabrications d'armement.

Au lieu de:

Au grade d'ingénieur en chef des fabrications d'armement

MM. les ingénieurs principaux:

Galibert (Albert-Jean), D. E. F. A.
Pauwels (Jean-Marie-Joseph), D. E. F. A.

Lire:

Au grade d'ingénieur en chef de travaux d'armement

Galibert (Albert-Jean), D. E. F. A.
Pauwels (Jean-Marie-Joseph), D. E. F. A.

Page 867, 3e et 4e colonne:

TROUPES COLONIALES

Services administratifs des corps de troupe coloniaux

Au grade de lieutenant-colonel

Au lieu de: « M. le commandant Menet (Jean), C. A. T. C. M. », lire: « M. le commandant Menet (Jean), 9e région militaire ».

Service de santé

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

Au lieu de: « Gaugier (Paul-Jules-Rossis), 9e région militaire », lire: « Gaugier (Paul-Jules-Rosia), 9e région militaire ».

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1951:

Pages 992, 2e colonne, et 993, 1re colonne:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

Au lieu de: « Dutronc (Jean-François-Emmanuel), subdivision Dijon; Dilecourt (Marcel-Pierre-Eugène), subdivision Arras », lire: « Dutronc (Jean-Francis-Emmanuel), subdivision Dijon; Delecourt (Marcel-Pierre-Eugène), subdivision Arras ».

Page 994, 2e colonne:

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

Au lieu de: « Galice (René), subdivision Paris; Decremont (Henri-Félix-Louis), état-major 4e région militaire; Thieend (Claude-Jean-François), état-major des T. M.; de Laage de La Rocheterre (Jacques-Marie-François de Paule), subdivision Paris; Brumet de La Grange (Jean-Marie-Joseph-Enguerand), subdivision Limoges », lire: « Gallice (René), subdivision Paris; Degremont (Henri-Félix-Louis), état-major 4e région militaire; Thivend (Claude-Jean-François), état-major des T. M.; de Laage de La Rocheterie (Jacques-Marie-François de Paule), subdivision Paris; Brunet de La Grange (Jean-Marie-Joseph-Adrien-Enguerrend), subdivision Limoges ».

Page 995, 1re et 2e colonne:

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

Au lieu de: « Saint-Guily Sylla (Louis-Marie), subdivision Angoulême; Bonnet-Maury (Claude-Marie-Gaston), subdivision Paris; Magaigne (Louis-Eugène-Léon), subdivision Paris; Gros (Gabriel-Jules), subdivision Nancy; Auber (Paul-René), subdivision Strasbourg », lire: « Saint-Guily (Sylla-Louis-Marie), subdivision Angoulême; Bonet-Maury (Claude-Marie-Gaston), subdivision Paris; Macaigne (Louis-Eugène-Léon), subdivision Paris; Cros (Gabriel-Jules), subdivision Nancy; Zuber (Paul-René), subdivision Strasbourg ».

Page 997, 1re colonne:

Train.

Au grade de chef d'escadron.

Au lieu de: « Brunell (Maurice-Théodore), subdivision Paris; Matrey (Charles-René), subdivision Nevers; Cille (Léonard-Pierre-Alphonse-Emile), subdivision Caen », lire: « Bruneel (Maurice-Théodore), subdivision Paris; Mathey (Charles-René), subdivision Nevers; Gille (Léonard-Pierre-Alphonse-Emile), subdivision Caen ».

Page 998, 1re colonne:

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

Au lieu de: « Fecqueur (Albert), 6e région militaire », lire: « Pecqueur (Albert), 6e région militaire ».

Matériel.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

Au lieu de: « D'Auteville (Pierre-Noël-Antoine), 8e région militaire », lire: « D'Hauteville (Pierre-Noël-Antoine), 8e région militaire ».

Au lieu de: « Mericot (Auguste-Joseph), 1re région militaire », lire: « Merigot (Auguste-Joseph), 1re région militaire ».

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

Au lieu de: « Cogoynacq (Louis-Léon), 5e région militaire », lire: « Cocoynacq (Louis-Léon), 5e région militaire ».

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

Au lieu de: « Le Deuff (Edouard-Jocelin-Malo), 3e région militaire », lire: « Le Deuff (Edward-Josselin-Malo), 3e région militaire ».

Même page, 2e colonne:

Intendance.

Pour le grade d'intendant militaire de 3e classe.

Au lieu de:

Ducas (Jean-Marie-René), 9e région.
Fouaquer (Charles-Constant-Jean), 2e région.
Ledru (Marcel-Octave-Arthur), 2e région.
Euffelan (Jean-Victor-Bertrand), 5e région.
Denelle (Paul), Tunisie.

Pour le grade de commandant d'administration.

Lire:

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

Dugas (Jean-Marie-René), 9e région
Wouaquer (Charles-Constant-Jean), 2e région.
Ledru (Marcel-Octave-Arthur), 3e région.
Buffelan (Jean-Victor-Bertrand), 5e région.
Demelle (Paul), Tunisie.

Au grade de commandant d'administration.

Page 999, 1re colonne, au lieu de: « Cerisier (Marc-Jean), 1re région », lire: « Cerisier (Marc-Jean-Baptiste), 4e région ».

Même page, même colonne:

Recrutement et statistique.

Au grade de commandant.

Au lieu de: « Coste de Bagneux (Paul-Marie-Joseph), 9e région militaire », lire: « Coste de Bagneaux (Paul-Marie-Joseph), 9e région militaire ».

Service des fabrications d'armement.

Au lieu de:

Pour le grade d'ingénieur militaire principal.

Marcuin (Jean-Victor-Adolphe-Louis), D. E. F. A.
Vaissier (Jean-Marx-Daniel, D. E. F. A.
Commeigne (Paul-Maurice), D. E. F. A.

Pour le grade d'ingénieur principal de travaux d'armement.

Hetzelaire (Lucien-Eugène), D. E. F. A.

Lire:

Au grade d'ingénieur militaire principal.

Marguin (Jean-Victor--Adolphe-Louis), D. E. F. A.
Vaissier (Jean-Mary-Daniel), D. E. F. A.
Commeignes (Paul-Maurice), D. E. F. A.

Au grade d'ingénieur principal de travaux d'armement.

Metzelaire (Lucien-Eugène), D. E. F. A.

Service de santé.

Même page, même colonne, 48e ligne, au lieu de: « Giorgl (Robert-Marius-Marie), 3e région », lire: « Giorgi (Robert-Marius-Marie), 8e région »; 62e ligne, au lieu de: « Mandillon (Gabriel-Alain-Jean), 4e région », lire: « Mandillon (Gabriel-Alain-Laurent), 4e région »; 2e colonne, 39e ligne, au lieu de: « Deshonnets (Gérard-Jean), 2e région », lire: « Desbonnets (Gérard-Jean), 2e région »; 71e ligne, au lieu de: « Becuve (André-Alphonse), 2e région », lire: « Becuwe (André-Alphonse), 2e région »; 72e ligne, au lieu de: « Boutot (Pierre-Julien), 4e région », lire: « Boutot (Jules-Pierre), 4e région »; 75e ligne, au lieu de: « Collomb (Pierre-Armand), 6e région », lire: « Collomb (Pierre-Armand), 8e région »; 76e ligne, au lieu de: « Granger (Lucien-Félix-Jean), 2e région », lire: « Grancher (Lucien-Félix-Jean), 2e région ».

Page 1000, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « Monzat (Pierre-Henri), 2e région », lire: « Monzat (Pierre-Henri), 9e région »; 41e ligne, au lieu de: « François dit Jonchères (Jean-Albert), 4e région », lire: « François dit Jonchères (Abel-Jean), 4e région »; 45e ligne, au lieu de: « Galois (Pierre-Marie), 1re région », lire: « Gallois (Pierre-Marie), 1re région »; 47e ligne, au lieu de: « Grinda (Jean-Paul-Edouard), 8e région », lire: « Grinda (Jean-Paul-Edouard), 9e région »; 51e ligne, au lieu de: « Kersenti (Félix), 10e région », lire: « Kersente (Félix), 10e région »; 57e ligne, au lieu de: « Lescroc (Albert-Augustin), 9e région », lire: « Lesbroc (Albert-Augustin), 9e région »; 2e colonne, 22e ligne, au lieu de: « Duminel (Jean-Léon-Louis) 2e région », lire: « Duminil (Jean-Léon-Louis), 2e région »; 50e ligne, au lieu de: « Schncegans (Ernest-Auguste), 6e région », lire: « Schneegans (Ernest-Auguste), 6e région »; 57e ligne, au lieu de: « Villemain (Louis-Marie-Joseph), 8e région », lire: « Willemain (Louis-Marie-Joseph), 8e région ».

Page 1001, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « Decoux (Pierre), 2e région », lire: « Decoulx (Pierre), 2e région »; 2e colonne, 13e ligne, au lieu de: « Mailho (Jean-Léon), 1re région », lire: « Mailho (Jean-Léonce), 1re région »; 17e ligne, au lieu de: « Rochet (Edmond-Ernest), 8e région », lire: « Rochet (Edouard-Ernest), 8e région »; 31e ligne, au lieu de: « Chedrie (Jean), 2e région », lire: « Chedru (Jean), 2e région »; 46e ligne, au lieu de: « Aboulker (Joseph), 10e région », lire: « Abulker (Joseph), 10e région »; 51e ligne, au lieu de: « Assin (Joseph-Georges), 10e région », lire: « Assan (Joseph-Georges), 10e région »; 56e ligne, au lieu de: « Carres (Robert-Jean-Paul), 10e région », lire: « Gares (Robert-Jean-Paul), 10e région »; 57e ligne, au lieu de: « Koebren (Jean-André-Marie), 6e région », lire: « Koehren (Jean-André-Marie), 6e région »; 73e ligne, au lieu de: « Gouerio (Raoul-Adolphe), 1re région », lire: « Gouiric (Raoul-Adolphe), 1re région ».

Page 1002, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « Sibassier (Roger-Jean), 3e région », lire: « Sibassie (Roger-Jean), 3e région »; 50e ligne, au lieu de: « Dupret (Marius-Léon), 7e région », lire: « Durbet (Marius-Léon), 7e région »; 51e ligne, au lieu de: « Chechan (Emile-Louis), 10e région », lire: « Chechan (Charles-Louis), 10e région »; 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Guillemette (Gabriel), 2e région », lire: « Guillemette (Gabriel), 8e région ».

Page 1002, 2e colonne:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au lieu de: « Pour le grade de chef de bataillon », lire: « Au grade de chef de bataillon ».

Page 1003, 1re colonne, au lieu de: « Debaye (Jean-Marie-Louis), subdivision de Paris », lire: « Debayle (Jean-Marie-Louis), subdivision de Paris ».

Même page, 1re et 2e colonne:

Artillerie.

Au lieu de: « Pour le grade de chef d'escadron », lire: « Au grade de chef d'escadron »; au lieu de: « Guillaume (René-Jules-Vincent), subdivision de Paris », lire: « Guilliame (René-Jules-Vincent), subdivision de Paris »; au lieu de: « Gerles (Georges-François), subdivision de Montpellier », lire: « Cerles (Georges-François), subdivision de Montpellier »; au lieu de: « Kahn (René-Curt), subdivision de Strasbourg », lire: « Kahn (René-Curt), subdivision de Strasbourg ».

(Le reste sans changement.)

Remises de débets.

Par arrêté du 24 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à M. Arnould (Claude), employé à la société Alceder, à Lavarande (Alger), de la somme de 4.690 F représentant le montant d'un trop-perçu de délégation de solde.

Par arrêté du 26 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à M. Lahue (Jean-Marie), demeurant 6, rue Félicie, à Gennevilliers (Seine), tuteur des enfants Memain, de la somme de 40.162 F représentant le montant d'un trop-perçu de délégation de solde et d'allocations familiales.

Par arrêté du 31 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'adjudant-chef Humbert (André), de la 252e compagnie de circulation routière, à Nancy, de la somme de 10.470 F, indûment perçue par suite du payement à l'intéressé, pendant la période du 20 juillet 1948 au 21 août 1948, de l'indemnité journalière normale de frais de déplacement au lieu de l'indemnité d'absence temporaire à laquelle il avait droit.

Par arrêté du 31 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ex-conducteur Garcon (Henri), de la somme de 2.120 F représentant le prix de la traversée maritime Marseille—Alger dont il a bénéficié à tort en juin 1948 au retour d'une permission exceptionnelle.

Par arrêté du 31 janvier 1951, sous réserve d'un versement de 5.000 F., il est fait remise gracieuse à la succession de M. de La Porte des Vaux (Jacquelin), demeurant 14, place de la Liberté, à Poitiers (Vienne), de la somme de 64.192 F dont M. de La Porte des Vaux (Jacquelin) était redevable envers l'Etat en vertu d'une décision d'imputation prononcée le 20 septembre 1948.

La décision ministérielle n° 03193 DCM/SG-22 du 24 janvier 1949, ramenant cette dette à la somme de 30.000 F, est annulée.

Par arrêté du 31 janvier 1951, sous réserve d'un versement de 60.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Faverjon (Pierre), demeurant 2, rue Rival, à Foix, de la somme de 122.100 F dont il est redevable envers l'Etat à la suite d'une décision d'imputation prononcée le 24 juin 1949.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts de l'habillement du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Sur le rapport du directeur central de l'intendance du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 29 avril 1933 fixant le statut des personnels civils précédemment soumis au régime du décret du 11 mai 1907;

Vu le décret du 22 décembre 1950 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de dix-sept experts de l'habillement du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]),

Arrête:

Art. 1er. — Un concours pour le recrutement de dix-sept experts titulaires de l'habillement est ouvert au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre). Les épreuves d'admissibilité auront lieu dans la première quinzaine du mois de mai 1951, aux dates et lieux qui seront fixés ultérieurement.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française âgées de vingt et un ans au moins et de quarante ans au plus au 1er janvier 1951, en fonctions ou étrangères à l'administration de la guerre. La limite d'âge peut être reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs susceptibles d'être pris en compte pour la détermination des droits à pension au titre de la loi n° 18-1150 du 20 septembre 1918.

Art. 3. — Les candidatures sont reçues aux sièges des directions régionales de l'intendance et aux directions de l'intendance des troupes du Maroc et de la Tunisie visées à l'article 3 du décret du 22 décembre 1950.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 mars 1951, terme de rigueur. Il est précisé que les intéressés ne pourront faire acte de candidature que pour une seule des spécialités énumérées à l'article 2 du décret du 22 décembre 1950.

Art. 4 — La liste des pièces à fournir par les candidats, ainsi que le programme et les modalités des épreuves, sont fixés par le modificatif n° 1 en date du 28 avril 1948 à l'instruction du 1er juin 1938 sur le service de l'habillement (*B. O.*, p. p. 1948, pp. 1458 à 1473).

Art. 5. — La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par l'administration centrale et notifiée aux directeurs régionaux de l'intendance en même temps que la date et les lieux où seront subies les épreuves d'admissibilité.

Ces renseignements seront portés à la connaissance des candidats par les soins des directeurs régionaux.

Art. 6. — Le directeur central de l'intendance du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Mise hors cadres (en mission) d'officiers de l'armée de terre.

Par arrêté du 7 février 1951, les officiers dont les noms suivent sont placés hors cadres (en mission) au titre du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), à compter des dates ci-après:

M. le chef de bataillon d'infanterie Kleinmann (Louis), 1er août 1950.

M. le capitaine de cavalerie du Crest (Antoine-Eugène-Marie), 10 août 1950.

Textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école navale en 1951.

Les candidats au concours d'admission à l'école navale seront interrogés, pour les langues facultatives, sur un seul texte au lieu de deux choisis par eux parmi ceux indiqués dans la décision 2195 P. M. I. du 7 juillet 1950 (*Journal officiel* du 16 juillet 1950, p. 7685).

Admission à l'honorariat (gendarmerie nationale).

Par décisions des 30 et 31 janvier 1951, les officiers de réserve de gendarmerie dont les noms suivent, rayés des cadres de l'armée, sont admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

M. le chef d'escadron Loustalet-Barboulet (Pierre).

M. le capitaine Casselin (Léon-Fernand).

M. le sous-lieutenant Bayssière (René-Norbert).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1951: page 721, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « Vétérinaire lieutenant Peyronne (Fernand-Etienne) », lire: « Vétérinaire lieutenant Peyronny (Fernand-Etienne) ».

Personnel administratif civil. — Branche « Comptables des matières ».

I. — LISTE DE REPLACEMENT D'OFFICE

LISTE ARRÊTÉE A LA DATE DU 1er JANVIER 1951

1° Personnel qui, depuis son entrée dans le personnel administratif, n'a jamais été affecté ou déplacé d'office en France continentale ou en Corse, et n'a jamais servi d'office, ou sur sa demande, en Algérie ou dans les territoires de l'Union française.

NOM ET PRÉNOMS	AFFECTATION	DATE de titularisation.
Sabourin (René-Jean-Félix)	Toulon.	31 décembre 1950.
Lanièce (Roger-Pierre)	Cherbourg.	31 décembre 1950.
Bernard (Gilbert-Auguste)	Cherbourg.	31 décembre 1950
Casula (Jean-Armand)	Cuers.	31 décembre 1950
Viola (Sauveur-Roch)	Cuers.	31 décembre 1950.
Moreau (Armand-Pierre-Louis-René)	Lorient.	31 décembre 1950.
Rangeard (Jean-Ernest)	Ruelle.	31 décembre 1950.

2° Personnel qui, pendant une durée de moins de deux ans, a été affecté d'office en France continentale ou en Corse ou a déjà servi d'office, ou sur sa demade, en Algérie ou dans les territoires de l'Union française.

NOM ET PRÉNOMS	AFFECTATION	DATE de titularisation.
Agent administratif principal.		
Vidal (Fénelon)	Toulon.	13 septembre 1929.
Agents administratifs.		
Wattignies (Georges)	Toulon.	8 février 1939.
Larget (Adrien)	Toulon.	13 novembre 1937.
Moreau (Armand)	Toulon.	7 juillet 1932.

3° Personnel qui, pendant une durée de deux ans au moins, a déjà été affecté d'office en France continentale ou en Corse, ou a déjà servi d'office ou sur sa demande, en Algérie ou dans les territoires de l'Union française.

NOMS ET PRÉNOMS	AFFECTATION	DATE DE RETOUR au port.
Secrétaires administratifs principaux.		
Cerisier (Louis)	Lorient.	23 novembre 1931.
Marc (Jean)	Brest.	2 janvier 1932.
Goasdu (Georges)	Lorient.	8 avril 1932.
Cariou (rFrançois)	Lorient.	15 novembre 1932.
Hingant (Marcel)	Lorient.	7 janvier 1935.
Evanno (Amédée)	Lorient.	8 mars 1936.
Secrétaires administratifs.		
Jan (Pierre)	Brest.	20 mai 1937.
Blanchard (Henri)	Brest.	11 octobre 1937.
Le Goulme (Hippolyte)	Brest.	11 décembre 1937.
Moysan (Alphonse)	Brest.	10 janvier 1938.
Kermorgant (Joseph)	Brest.	20 juillet 1938.
Le Roux (Eugène)	Brest.	28 juillet 1938.
Guivarch (Jean)	Brest.	19 octobre 1938.
Hallegot (François)	Brest.	10 janvier 1939.
Le Cann (Louis)	Brest.	16 janvier 1939.
Le Tallec (Joseph)	Lorient.	31 août 1939.
Agents administratifs principaux.		
More (Guillaume)	Brest.	24 janvier 1931.
Lelaurant (Célestin)	Brest.	12 décembre 1932.
Raoul (François)	Lorient.	1er novembre 1933.
Agents administratifs.		
Bergot (Jean)	Brest.	8 avril 1938.
Perrot (René)	Lorient.	26 juin 1938.
Jestin (Jean)	Toulon.	18 octobre 1938.

II. — LISTE DES DEMANDES DE REINTÉGRATION OU DE REAFFECTATION A L'UN DES PORTS METROPOLITAINS OU ETABLISSEMENTS HORS DES PORTS AU 1er JANVIER 1951

(Arrêté ministériel du 23 décembre 1926.)

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE	ANCIENNETÉ Echelon			AFFECTATION actuelle.	DATE d'affectation.	AFFECTATION demandée.	DATE de la plus ancienne demande valable.
		A.	M.	J.				
Pichon (Noël) (1)	S. A. 1	1	4		S. A. M. A. N.	1er mai 1945.	Brest.	1er juillet 1945.
Jacob (Louis) (1)	S. A. 1	1	4		Paris (M. C 1).	18 août 1946.	Lorient.	1er janvier 1947.
Allain (Marcel)	S. A. 2		1	13	Rochefort.	6 avril 1948.	Brest.	1er juillet 1948.
Derrien (Yves)	S. A. 2	1	4		Rochefort.	6 avril 1948.	Brest.	1er juillet 1948.
Paul (René)	S. A. P.		2	16	Rochefort.	23 décembre 1948.	Brest.	19 janvier 1949.
Le Borgne (Pierre)	S. A. 1	1	1		Rochefort.	23 décembre 1948.	Brest.	19 janvier 1949.
Bramoulle (François)	S. A. 1	1	1		Cuers.	2 mars 1949.	Brest.	1er juillet 1949.
Lamy (Henri)	S. A. P.	1			S. A. M. A. N.	16 mai 1949.	Brest.	1er juillet 1949.
Becam (Eugène)	S. A. 1	3	10		Paris (M. C 1)	1er mars 1949.	Brest.	1er juillet 1949.
Nico (Corentin)	S. A. 1	3			Cuers.	18 janvier 1949.	Brest.	1er juillet 1949.
Dano (Joseph)	S. A. 1	1	1		Cherbourg.	10 mars 1949.	Brest.	1er juillet 1949.
Nicolas (Roger)	S. A. 1	1	4		Paris (M. C 1)	11 mai 1949.	Toulon.	1er juillet 1949.
Letullier (Louis)	S. A. 2			3	Cuers.	15 avril 1948.	Cherbourg.	1er juillet 1949.
Calvar (Emile)	S. A. 2		1	6	S. A. M. A. N.	1er juin 1949.	Lorient.	1er juillet 1949.
Grall (Joseph)	S. A. 2		4	10	Lorient.	7 juin 1949.	Brest.	1er janvier 1950.
Treguier (Félix)	S. A. 2	1			Toulon.	7 juin 1949.	Brest.	1er janvier 1950.
Raguenes (François)	S. A. 1	1	1		Guérigny.	13 février 1950.	Brest.	1er juillet 1950.
Le Guennec (René)	S. A. 1	1	1		Marseille.	1er mars 1950.	Brest.	1er juillet 1950.
Paolini (Philippe)	S. A. 1	1	4		Ajaccio.	31 juillet 1950.	Toulon.	1er janvier 1951.
Helou (Jean)	S. A. 2			1	Toulon.	18 juillet 1950.	Brest.	1er janvier 1951.

(1) Réintégration différée sur demande des intéressés.

III. — LISTE DES DEPLACEMENTS DE BONNE VOLONTE

LISTE ARRÊTÉE A LA DATE DU 1er JANVIER 1951

NOMS ET PRÉNOMS	GRADES	AFFECTATION actuelle.	AFFECTATION DEMANDÉE
Corps des secrétaires administratifs.			
Le Cann (Louis)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Brest.	Casablanca, Toulon, Dakar.
Mahe (Robert)	Secrétaire administratif de 1re classe.	Casablanca.	Dakar.
Moreau (Armand)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Lorient.	Dakar.
Perennes (Charles)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Toulon.	Paris.
Sabourin (René)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Toulon.	Bizerte, Casablanca.
Bernard (Gilbert)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Cherbourg.	Bizerte, Casablanca, Dakar.
Guyavarch (François)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Brest.	Diégo-Suarez.
Lanièce (Roger)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Cherbourg.	Paris, Dakar.
Casula (Jean)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Cuers.	Bizerte.
Viola (Sauveur)	Secrétaire administratif de 2e classe.	Cuers.	Bizerte.
Cadre des agents administratifs.			
Grancher (Raymond-Pierre)	Agent administratif principal.	Bizerte.	Saïgon, Diégo-Suarez, Dakar.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Médaille d'honneur du service de santé militaire.

Par décision du 30 janvier 1951, la médaille d'honneur du service de santé militaire a été décernée aux personnes ci-après:

Médaille d'or.

(A titre posthume.)

M. Rojon (René-Jean), médecin capitaine. Mortellement blessé en Indochine le 16 août 1950.

M. Delmas (Antoine-Bernard-André), médecin lieutenant. Tué le 17 septembre 1950 à Phu-Lang-Thuong (Tonkin).

Médaille de vermeil.

M. Baudet (Pierre-Marius-Georges), médecin général inspecteur de la 2e section du cadre de réserve.

M. Pinard (Jean-Honoré-Constant), médecin général du cadre de réserve, 1re région militaire.

M. Bonnet (Georges-François-Paul-Raphaël), médecin colonel, 6e région militaire.

M. Thibault (Jean-Paul-Auguste), médecin colonel en retraite, 8e région militaire.

M. Huber (Julien), médecin colonel honoraire, président de l'union fédérative nationale des médecins de réserve, 1re région militaire.

Médaille d'argent.

M. Aujaleu (Eugène), médecin lieutenant-colonel de réserve, directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population.

Mgr Regent (Léon-Albert-Maurice), ex-aumônier militaire de la 2e région militaire.

M. Petit (Joseph), aumônier titulaire en Indochine.

M. Camentron (Jean-Joseph-Marie-Jacques), médecin colonel, 5e région militaire

M. Chaffaut (Pierre), médecin colonel.

M. Budin (Pierre), dentiste capitaine honoraire, président de la Fédération nationale des amicales de dentistes des armées de terre et de mer

M. Sauvez (François-Hector), médecin colonel, 8e région militaire.

M. Leprestre (Lucien-Victor), pharmacien commandant de réserve, président de la Fédération française des amicales de pharmaciens de réserve, 1re région militaire.

M. Habert (Yvan-Henri-Martien), médecin colonel, 8e région militaire.

M. Tresarieux (Paul-Léon-Joseph), médecin colonel, 1re région militaire.

M. Richet (Pierre), médecin colonel du service de santé des troupes coloniales.

(A titre posthume.)

M. Beduneau (Simon), caporal infirmier. Mortellement blessé en Indochine le 26 juillet 1950.

Médaille de bronze.

M. Duroux (Alfred-François), médecin lieutenant-colonel.

M. Bernard (Georges-Augustin-Jules), médecin lieutenant-colonel.

M. Deval (Emile-Camille-Lucien), pharmacien lieutenant-colonel honoraire, 1re région militaire.

Mlle Dubois (Marthe), infirmière de la Croix-Rouge française et assistante sociale

M. Guillemin (Emile), adjudant-chef, 1re section d'infirmiers militaires.

M. Rolland (Pierre), laborantin au laboratoire des salles militaires de l'hospice mixte de Fontainebleau, 1re région militaire.

Mlle Guillemot (Marguerite), infirmière P. F. A. T., établissement central de réanimation et transfusion de l'armée, à Clamart.

M. Mulot (Léon-Joseph-Marius), commis administratif de 1re classe à la direction du service de santé de la 1re région militaire.

M. Noé (Robert-Ernest), adjudant-chef, 1re section d'infirmiers militaires.

M. Chevallier (Robert-Alphonse), adjudant-chef à la 1re section d'infirmiers militaires.

M. Valentie (Pierre-Bertrand), garde républicain, infirmier à la 1re légion *bis* de la garde républicaine, 1re région militaire.

M. Filachet (René), médecin commandant de réserve, 2e région militaire, président de l'ordre des médecins de la Somme.

M. Bianchi (Eugène-Alexandre-Achille), capitaine d'administration honoraire, 2e région militaire.

Mlle Lambert (Alice), en religion Sœur Sainte-Monique, religieuse de la communauté des dames chanoinesses augustines de l'Hôtel-Dieu de Laon.

M. Potez (Gustave), médecin capitaine honoraire, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen, 2e région militaire.

M. Carliez (Noël-Moïse), médecin lieutenant de réserve, 2e région militaire.

M. Bocquentin (André), médecin capitaine de réserve, 2e région militaire.

M. Duterne (Henri-Auguste), docteur, 2e région militaire.

M. Argence (Firmin-Baptiste), adjudant-chef, 5e section d'infirmiers militaires.

M. Raimbœuf (Paul), agent administratif de 1re classe à la direction du service de santé de la 8e région militaire, capitaine d'administration honoraire du service de santé.

M. Médard (Pierre-René), adjudant-chef, 8e section d'infirmiers militaires.

Mme Ballaguy, née Bernard (Raymonde-Fernande), commis administratif de 1re classe à la direction du service de santé de la 8e région militaire.

Mme Lamy, née Jean (Marceile-Inès-Célina), infirmière principale de 2e classe des hôpitaux militaires, hôpital militaire Labadie, à Marseille.

Mlle Druz (Louise-Joséphine), aide-commis administratif de 1re classe à la direction du service de santé de la 9e région militaire.

M. Morancon (Georges-Baptistin), agent administratif à la direction du service de santé de la 9e région militaire.

M. Ohlicher (Adolphe-Joseph-Henri-Maurice), médecin lieutenant-colonel de réserve, 10e région militaire.

M. Esquier (Gilbert-Alphonse), médecin lieutenant-colonel de réserve, 10e région militaire.

Mlle Gerbaud (Suzanne-Marie-Henriette), infirmière principale de 2e classe des hôpitaux militaires à l'hôpital militaire de Casablanca.

M. Barsotti (Raoul), médecin commandant de réserve, président de l'union nationale des officiers de réserve de Tunisie.

M. Uzan (Maurice), médecin commandant de réserve, Tunisie.

Mme Frizon, née Teillout (Louise), femme de service à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

M. Neuf (Joseph), chef ouvrier spécialiste à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

M. Laurent (René), chef ouvrier au magasin central du service de santé de Châteauroux.

Mlle Boos (Augusta), infirmière P. F. A. T., forces armées d'Extrême-Orient.

Mlle Laferrère (Gabrielle), infirmière P. F. A. T., forces terrestres d'Extrême-Orient.

M. André (Pierre-Marius), lieutenant du génie, forces armées d'Extrême-Orient.

M. Muzin (Jean-Ernest), adjudant-chef du service de santé des troupes métropolitaines, forces terrestres d'Extrême-Orient.

M. Hai Le Xuan, adjudant-chef infirmier des troupes coloniales, en service dans les forces terrestres d'Extrême-Orient.

M. Junien-Lavillauroy (Charles), médecin commandant des troupes coloniales.

M. Joubert (Henri), adjudant-chef de la section mixte d'infirmiers des troupes coloniales à la direction du service de santé des troupes du groupe Antilles-Guyane.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents contractuels du ministère de la justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux rémunérations fixées, à compter du 1er juillet 1950, pour les agents contractuels du ministère de la justice, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations suivantes:

Grades et emplois.	Nouvelles rémunérations.
Archivistes paléographes de la Haute Cour de justice.....	462.000 F.

Fait à Paris, le 9 février 1951.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le chef du cabinet,
FENIÉ.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ MARCHAIS.

Rémunérations journalières applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux personnels ouvriers professionnels à salaire journalier de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et de l'institution nationale des invalides.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète de reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées à compter du 1er juillet 1950 par l'arrêté du 31 mai 1950 pour les ouvriers professionnels à salaire journalier de l'administration centrale et de l'institution nationale des invalides se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations suivantes:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	SALAIRE journalier à compter du 25 décembre 1950.
		francs.
1° Ouvriers professionnels à salaire journalier de l'administration centrale.		
Ouvriers professionnels	1re classe	1.051
	2e classe	994
	3e classe	935
	4e classe	874
	5e classe	813
	6e classe	758
	7e classe	700
2° Ouvriers professionnels à salaire journalier de l'institution nationale des invalides.		
Ouvriers professionnels spécialistes.	7e échelon	944
	6e échelon	882
	5e échelon	820
	4e échelon	766
	3e échelon	703
	2e échelon	640
	1er échelon	580
Chef cuisinier	8e échelon	944
	7e échelon	882
	6e échelon	820
	5e échelon	766
	4e échelon	703
	3e échelon	640
	2e échelon	580
	1er échelon	520
Surveillant	8e échelon	748
	7e échelon	725
	6e échelon	699
	5e échelon	676
	4e échelon	650
	3e échelon	627
	2e échelon	603
	1er échelon	579
Maîtresse lingère	4e échelon	661
	3e échelon	626
	2e échelon	585
	1er échelon	547

Fait à Paris, le 9 février 1951.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
VIRIEL.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Rémunérations applicables à compter du 25 décembre 1950 aux auxiliaires des services techniques et aux agents contractuels du ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées, à compter du 1er juillet 1950, pour les auxiliaires des services techniques et les agents contractuels du ministère des postes, télégraphes et téléphones, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations annuelles suivantes:

I. — *Auxiliaires des services techniques.*

EMPLOIS	ECHELONS	NOUVELLES rémunérations.
		francs.
Auxiliaires des lignes	4e échelon	158.000
	3e échelon	153.000
	2e échelon	149.000
	1er échelon	143.000
Auxiliaires tenant un emploi d'ouvrier d'Etat:		
De 4e catégorie	4e échelon	217.000
	3e échelon	210.000
	2e échelon	202.000
	1er échelon	195.000
De 3e catégorie	4e échelon	180.000
	3e échelon	173.000
	2e échelon	165.000
	1er échelon	158.000
De 2e catégorie	4e échelon	165.000
	3e échelon	158.000
	2e échelon	150.000
	1er échelon	143.000
De 1re catégorie	4e échelon	143.000
	3e échelon	138.000
	2e échelon	134.000
	1er échelon	128.000

II. — *Agents contractuels des services spécialisés.*

(Direction des services radioélectriques et services des câbles sous-marins.)

EMPLOIS	ECHELONS	NOUVELLES rémunérations.
		francs.
Ingénieur en chef	3e échelon	956.000
	2e échelon	860.000
	1er échelon	765.000
Ingénieur	5e échelon	765.000
	4e échelon	672.000
	3e échelon	573.000
	2e échelon	507.000
	1er échelon	424.000
Ingénieur des travaux	10e échelon	639.000
	9e échelon	602.000
	8e échelon	566.000
	7e échelon	528.000
	6e échelon	490.000
	5e échelon	452.000
	4e échelon	414.000
	3e échelon	377.000
	2e échelon	338.000
	1er échelon	301.000

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

III. — *Agents contractuels du centre national d'études des télécommunications.*

EMPLOIS	NOUVELLES RÉMUNÉRATIONS	
	Salaire moyen.	Salaire maximum.
	francs.	francs.
Catégorie exceptionnelle et 1re catégorie	930.000	1.013.000
2e catégorie	580.000	765.000
3e catégorie	400.000	474.000

Fait à Paris, le 9 février 1951.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-PAUL MARTIN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Rémunération applicable, à compter du 1er janvier 1949, aux attachés financiers.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu l'arrêté du 6 mai 1949 fixant, à compter du 1er janvier 1948, les rémunérations applicables aux attachés financiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux rémunérations fixées pour les attachés financiers, à compter du 1er janvier 1948, par l'arrêté susvisé du 6 mai 1949 pris en application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 se substituent, à compter du 1er janvier 1949, les rémunérations ci-après, établies conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n° 49-12 du 12 janvier 1949:

ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de base 1948.	NOUVELLES rémunérations 1949.
	francs.	francs.
3e échelon	270.000	800.000
2e échelon	249.000	742.000
1er échelon	225.000	687.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations prévues par l'article 1er ci-dessus sont attribuées aux attachés financiers, après reclassement des intéressés dans les nouveaux échelons prévus par ledit article, suivant le tableau de correspondance ci-après:

ANCIENS ÉCHELONS	NOUVEAUX ÉCHELONS
4e échelon	3e échelon.
3e échelon	3e échelon.
2e échelon	2e échelon.
1er échelon	1er échelon.

Art. 3. — L'ancienneté des attachés financiers dans leur nouvel échelon comptera du jour de leur promotion à l'échelon qu'ils occupaient antérieurement.

Toutefois, l'ancienneté dans le 3e échelon des attachés financiers qui appartenaient précédemment au 4e échelon sera décomptée du jour de leur promotion au 3e échelon.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Rémunérations applicables, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950, aux attachés financiers.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu la loi de finances du 31 janvier 1950, et notamment son article 30;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 51-129 du 6 février 1951 relatif au statut des attachés financiers,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées pour les attachés financiers, à compter du 1er janvier 1949, se substituent, à compter du 1er janvier 1950 et du 1er juillet 1950, les rémunérations suivantes, établies conformément aux dispositions du décret susvisé n° 50-288 du 10 mars 1950:

ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de 1949.	RÉMUNÉRATIONS annuelles brutes à compter du 1er janvier 1950.	RÉMUNÉRATIONS annuelles brutes à compter du 1er juillet 1950.
	francs.	francs.	francs.
4e échelon	»	887.000	923.000
3e échelon	800.000	835.000	870.000
2e échelon	742.000	776.000	810.000
1er échelon	687.000	717.000	746.000

Fait à Paris, le 12 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Création d'une commission de l'épargne mobilière.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 6 février 1951, portant création d'une commission de l'épargne mobilière, est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2 — Cette commission est ainsi composée:
« M. Lionel de Tinguy du Pouët, député, président.
« M. Joseph Denais, député.
« M. Gilles Gozard, député.
« M. Laffargue, sénateur.
« M. Baudouin, syndic de la compagnie des agents de change de Paris.
« M. Soulié, président de la chambre des courtiers en valeurs mobilières.
« M. Moreau-Neret, administrateur directeur général du Crédit lyonnais.
« M. Polli, président, délégué général de l'association nationale des sociétés par actions.

« M. Fournier, président de l'association nationale des porteurs de valeurs mobilières.

« Le gouverneur de la Banque de France, ou son représentant.

« Le directeur du Trésor, ou son représentant.

« Le directeur des finances extérieures, ou son représentant.

« Un représentant du ministre du budget.

« Son secrétariat est assuré par les soins de la direction du Trésor ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Suspension des droits de douane d'importation applicables à certaines marchandises destinées à l'aviation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1951:

Page 1497, tableau, n° 1536 A, 2e colonne, au lieu de: « moto-pompes à liquides: électropompes », lire: « moto-pompes à liquides, etc.: électropompes »; n° 1538 C, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide », lire: « groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide, etc. »; n° 1725 A, 2e colonne, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ... sans enveloppes et armures... », lire: « ... sans enveloppes ni armures... »; n° 1744 B, 2e colonne, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ... par ultra-sons et par ondes... », lire: « ... par ultra-sons ou par ondes »; n° 1747, 2e colonne, au lieu de: « émission », lire: « émissions »; n° 1845 A et B, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « ou d'analyse », lire: « ou d'analyse, etc. »; n° ex. 1860 A et B, 1re colonne, au lieu de: « ex. 1860 A et B », lire: « Ex. 1860 A, B et C ».

Page 1498, 1re colonne, annexe, Reconnaissance du service des douanes, compléter comme suit les en-tête des colonnes: colonne 1: « Bureau d'importation »; colonne 2: « Date et numéro de la déclaration »; colonne 3: « Espèce »; colonne 4: « Origine »; colonne 5: « Poids », colonne 6 « Valeur », colonne 7: « Observations ».

Tirage au sort des 6 séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 février 1951, au sommaire et au titre, page 1520, 2e colonne:

Au lieu de: « Tirage au sort des 3 séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 », lire: « Tirage au sort des 6 séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 ».

Remplacer l'article 1er par l'article suivant:

« *Art.* 1er. — Le jeudi 1er mars 1951, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans la salle des guichets de la direction de la Dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage par voie du sort de six séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 qui doivent être remboursées le 16 avril 1951.

« Cette opération aura lieu au moyen de boules numérotées. Les 157 boules correspondant aux séries sorties aux tirages précédents, étant mises de côté, six des boules représentatives des séries à rembourser seront extraites successivement du récipient où auront été renfermées, en présence du public, les dix-huit boules représentant les séries restant à amortir ».

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté ministériel en date du 4 janvier 1951, M. Malicornet (Hervé-François), contrôleur principal de la culture du tabac dans la direction de Strasbourg, a été placé en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois ans, à compter du 15 novembre 1950, par application des dispositions des articles 117 et 118 (1er alinéa) de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 8 février 1951 relatif à l'acceptation d'une donation consentie par le gouvernement cambodgien à l'université de Paris pour la création d'une maison d'étudiants dénommée Fondation du Cambodge à la cité universitaire.

Par décret en date du 8 février 1951, le recteur d'académie, président du conseil de l'université de Paris, est autorisé, à accepter au nom de l'université de Paris, la donation consentie à ladite université, par le gouvernement cambodgien, d'un immeuble que le donateur s'engage à construire et à pourvoir du mobilier et du matériel nécessaires, et d'une somme de 6 millions de francs, en vue de la création à la cité universitaire d'une maison d'étudiants, qui portera le titre « Université de Paris: Fondation du Cambodge ».

Décret du 8 février 1951 portant nomination de professeur.

Par décret en date du 8 février 1951, M. Fauvel (Luc), agrégé près la faculté de droit de l'université de Lille, est nommé professeur dans la première chaire d'économie politique de cette faculté (dernier titulaire M. B. Lavergne, nommé à Paris), à compter du 1er octobre 1950 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décret du 8 février 1951 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 8 février 1951, le titre de professeur honoraire à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de l'université de Besançon est conféré à MM. Marceau et Chalon, anciens professeurs à cette école, admis à la retraite.

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Par arrêtés en date des 3 août, 2 septembre, 25 octobre, 27 octobre et des 2, 4, 5, 7, 9, 12, 15, 19 décembre 1950, pris à l'occasion de différentes cérémonies officielles ayant eu lieu pendant les mois d'août, septembre, octobre et décembre:

Sont promus:

Officiers de l'instruction publique.

M. Adam (Claude-Eugène-Paul), à Villers-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation sociale.

M. Barret (Maxime-Aristide), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation physique.

M. Bouchy (André-Emile), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation populaire.

M. Dorneau (Octave), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Dubois (Georges), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres à l'éducation physique.

M. Geoffre (Emile), délégué cantonal à Allain (Meurthe-et-Moselle).

M. Graffaz (Auguste-Jean-Joseph), à Annecy (Haute-Savoie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Leonard (Charles-Louis), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation physique et aux sports.

M. Petitjean (Charles-Laurent-Maurice-Robert), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Rosambert (André-Jean), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'enseignement.

M. Thirion (Aimé-Joseph), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Toussaint (Victor-Emile), à Pierre-la-Treiche (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Vogt (Henri), délégué cantonal à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Sont nommés:

Officiers d'académie.

M. Augenieux (Etienne), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Arnould (Yvonne-Emilienne-Marie), à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Barbier (Edmond), à Varangéville (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres périscolaires.

Mme Bisson, née Bourgeon (Eugénie-Victorine), à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Boffy (Gabriel-Marius-Joseph), délégué cantonal à Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle).

M. Boucaud (Charles-Léon), à Paris (Seine): services rendus aux arts.

M. Boudes (Louis-Charles), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus à l'architecture.

M. Bourdon (Alfred), à Paris (Seine): services rendus à l'éducation physique.

M. Brunet (Marcel-Jules-Adolphe), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

Mme Bussing (Jeanne), à Jarville (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Cahen (Pierre), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Capelle (Charles-Henri-Eugène), à Caudéran (Gironde): services rendus à l'éducation populaire.

M. Cazampourre (Marius), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Cazard (Jean-Paul-Francis), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement professionnel.

M. Charpentier (Michel-Marie-Nicolas), à Paris (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Chivert (André-Paul-Louis), à Paris (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

M. Clavel (Charles), à la Madeleine (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Coatanoan (Louis), à Montpollin (Maine-et-Loire): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Dehaut (Maurice), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. de La Rochefoucault (Antoine), à Menilles (Eure): services rendus aux arts.

M. Dubreuil (Louis), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement technique.

M. Duluc (Jean-Marie), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'enseignement.

Mlle Dumazet (Jeanne-Andrée), institutrice à Paris (Seine).

M. Evrard (François-Jean-Baptiste), à Jarville (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Freicher (Maurice-Eugène-Victor), à Champigneulles (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Gal (Pierre), à Draguignan (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Galey (Roger-Jean-Joseph-Marie), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Galland (Ernest), à Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. George (Charles), à Malzeville (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Girlich (Robert-Guillaume), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Gourieux (André), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvre périscolaires.

M. Hauteurt (Jean-Pierre-Marcel), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Havdont (Armand-Louis-Maxime), à Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Hérault (Edouard-Maurice), à Tesson (Charente-Maritime): services rendus aux lettres.

M. Hure (Henri-Guillaume), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Hureau (Raymond-Clovis), à Taverny (Seine-et-Oise): services rendus à l'art musical populaire.

M. Juncker (Georges-Victor-Edmond), instituteur à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Juliac (Marie-Emile-Marcel), à Essey-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Kalis (Robert-François-Alexandre), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Lamarque (André), à Puteaux (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Lambolez (Roger-Louis), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux arts.

M. Lami dit Lamy (Marcel), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical.

M. Laroche (Emile-Louis), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Laroche (Marcel-Maurice-Marie-Camille), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Lefebvre (Gustave-Ernest-François), à Liverdun (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation physique.

M. Lombard (René-Julien-Auguste), à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise): services rendus à l'art musical populaire.

M. Maccioni (Jean-Augustin), à Toul (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Manteau (Alfred-Jules-Léon), à Nanterre (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Martin (Charles-Marie), à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Mestre (Clément-Eugène-Marie), à Chantilly (Oise): services rendus à l'éducation nationale.

Mme Moignet, née Hombert (Jeanne-Victoria), à Mareuil-Caubert (Somme): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Morizot (André-Henri), à Livry-Gargan (Seine-et-Oise): services rendus à l'art musical.

M. Mougin (Robert-Paul-Marie-Joseph), délégué cantonal à Toul (Meurthe-et-Moselle).

M. Robert (André-Gaston), à Toul (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical populaire.

M. Rodo (René), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Serre (Léon), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Tsaropoulos (Diogène-Denis), à Troyes (Aube): services rendus à l'éducation populaire.

M. Verdon (Florent-Isidore-Ernest), à Ars-en-Ré (Charente-Maritime): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Villaret, née Guillet (Georgette-Marguerite), à Paris (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Waltrigny (Hubert), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

Par arrêtés en date des 5, 13, 17, 18, 20, 26, 30 et 31 janvier 1951 pris à l'occasion de différentes cérémonies officielles ayant eu lieu pendant le mois de janvier:

Sont promus:

Officiers de l'instruction publique.

M. Delpouys (François), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'art musical populaire.

M. Hurbin (Fernand-Alphonse), à Maubeuge (Nord): services rendus à l'enseignement et aux œuvres scolaires.

M. Leygue (Paul-Alphonse), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Olivieri (Antoine), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'éducation physique et aux sports.

M. Ramas (Jules-Ferdinand), à Chatou (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Viguie (Paul-Louis-Pierre), à Aix-en-Provence (Tarn-et-Garonne): services rendus aux lettres.

Sont nommés:

Officiers d'académie.

M. Bouat (Frédéric), à Salindres (Gard): services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Bouis (Antoinette), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Brein (Jean-Henri), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement professionnel.

M. Camilleri (Louis-Charles-Marie), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement professionnel.

M. Caperan (Gabriel), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Cayla (Henri-Jean-Joseph), à Argenteuil (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Cohard (Georges-Antoine-Joseph), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement technique.

M. le docteur Delamotte (Pierre-Paul-Henri), à Hautmont (Nord): services rendus aux lettres.

M. Fenech (Félix), directeur du collège technique de Bizerte (Tunisie).

M. Gardelle (Pierre), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Godeau (Jean-Alain), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation populaire.

M. Grabette (Robert), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement professionnel.

M. Griziot (Pierre-Emile-Ernest), à Aïn Soltane, par Ghardimaou (Tunisie): services rendus à l'éducation populaire.

M. Herisson (Emile), à Houilles-sur-Seine (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Houard (André-Henri-Antoine), à Maubeuge (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Jouane (Gaston), à Guelma (Algérie): services rendus à l'enseignement et aux arts.

M. Jovignot (Louis), à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or): services rendus aux sciences.

M. Lacaussade (Robert), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Lenain (Emile-François-Joseph), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement technique.

M. Lherault (Charles-Eugène-Victor), à Argenteuil (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Moricard (Henri), à Annay-la-Côte (Yonne): services rendus à l'archéologie et aux arts populaires.

M. Parisot (René-Paul-Emile), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'archéologie.

M. Pautrat (René-Albert), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement technique.

M. Postweiler (André-Hyacinthe), à Asnières (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Rouquette (René-Jean), à Courbevoie (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Ruit (André), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement technique.

M. Saliba (Edouard-Albert), à Tunis (Tunisie): services rendus à l'enseignement technique.

M. Sogno (Emile-Auguste), à Pierrelatte (Drôme): services rendus aux lettres.

M. Thiriet (Gaston-Antoine), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation populaire.

M. Thome (René-Louis), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Vallas (Jean-Louis), à Paris: services rendus aux arts et aux lettres.

M. Waxin (Alfred), à Avesnes-lez-Aubert (Nord): services rendus à l'art musical populaire.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1950, des agents supérieurs de l'administration centrale.

(Etabli par ordre de mérite.)

Pour la 1re classe.

1 MM. Benon.
2 Deschamps.
3 Falala.
4 Maille.
5 MM. Piontkowski.
6 Dussauge.
6 Peysel.

Pour la 2e classe.

1 MM. Flament.
2 Mourier.
3 Mando.
4 M. Porri.
4 Mlle Ranchon.

Au titre de service détaché.

Mlle Balas.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 février 1951 autorisant la chambre de commerce de Nantes à contracter un emprunt de 55 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 1948 qui a fixé le taux des péages actuellement perçus au port de Nantes et dans ses annexes au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu l'arrêté interministériel, en date du 29 décembre 1950, accordant à la chambre de commerce de Nantes la concession des installations et terre-pleins du port de Donges, ensemble le cahier des charges joint audit arrêté;

Vu l'arrêté interministériel, en date du 29 décembre 1950, prononçant l'affectation des péages précités aux charges incombant à la chambre de commerce au titre de la concession susvisée et, notamment, au service des emprunts qu'elle serait autorisée à contracter pour couvrir les dépenses correspondantes.

Vu la délibération en date du 26 mai 1950 par laquelle la chambre de commerce de Nantes a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 55 millions de francs, destiné au financement des travaux de construction, au titre de ladite concession, d'un poste d'accostage à Donges, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 8 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Nantes est autorisée à contracter un emprunt de 55 millions de francs en vue du financement des travaux de construction, au titre de sa concession d'ouvrages et de terre-pleins au port de Donges, d'un poste d'accostage dans ce port, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 8 janvier 1949.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fraction soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de cinq ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne pourra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux nominal d'intérêt pratiqué par la caisse des dépôts et consignations, au moment de la réalisation du contrat, et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face aux services d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des péages actuellement perçus au port de Nantes au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret fixant les subsides alloués par l'Etat au port autonome du Havre pour l'exercice 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1951: page 1412, article 1er, au lieu de: « Subside pour l'entretien des accès, 27 millions de francs », lire: « Subside pour l'entretien des accès: 27 millions 500.000 F ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 50-1540 relatif au contrôle sanitaire à l'importation des produits de pêche étrangère frais, des mollusques et des poissons d'élevage.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1950, page 12725:

Tableau, colonne Nos, entre 23 B et Ext. 26 A, mettre le n° 24.

Désignation des produits (dernière colonne), 9e ligne, entre « rougets et barbés », remplacer la virgule par un trait d'union; dernière ligne, après « céphalopodes », mettre « etc. ».

A l'article 3:

Nord. — 1re ligne, après « Ghyvelde », supprimer « (gare et route) »; 2e ligne, écrire: « Werwicq », au lieu de: « Wervick-Sud »; dernière ligne, ajouter: « Risquons Tout ». Bettignies.

Haut-Rhin. — 1re ligne, écrire: « Neunboug », au lieu de: « Neumbourg ».

Savoie. — Supprimer « Lanslevillard ».

Alpes-Maritimes. — 2e ligne, après Nice, à la place de: « (port, gare et route) », mettre: « (port et gare) ».

Bouches-du-Rhône. — 1re ligne, écrire: « Port-Saint-Louis-du-Rhône », au lieu de: « Pont-Saint-Louis-du-Rhône ».

Aude. — Ecrire: « Port-la-Nouvelle », au lieu de: « Pont-la-Nouvelle ».

Haute-Garonne. — 2e ligne, écrire: « aéroport Pau-Pont-Long-Uzein », au lieu de: « aéroport Pont-Long-Uzain ».

Approbation de la délibération du conseil d'administration de l'institut national de la recherche agronomique créant un centre national de recherches zootechniques à Jouy-en-Josas.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique et création d'un institut national de la recherche agronomique;

Vu le décret du 5 août 1946 relatif au fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvée la décision du conseil d'administration de l'institut national de la recherche agronomique, en date du 20 décembre 1950, portant création à compter du 1er janvier 1951 à Jouy-en-Josas, d'un centre national de recherches zootechniques.

Art. 2. — Le centre national de recherches zootechniques comprend les services suivants:

Des services généraux;
Une station de recherches sur l'élevage;
Une station de physiologie animale;
Une station de recherches avicoles.

En outre, la station expérimentale du porc fonctionnant sur le domaine de Bois-Corbon est rattachée à la station d'élevage.

Art. 3. — Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1951.

PIERRE PFLIMLIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Modification à l'arrêté du 31 août 1949 relatif à l'importation et au transit sur le territoire de la France métropolitaine de tous ruminants et porcins vivants.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juin 1898, et notamment l'article 57;

Vu la loi du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 11 juin 1905 et notamment l'article 11;

Vu le décret du 29 novembre 1939 relatif à la prophylaxie des maladies contagieuses des animaux;

Vu l'arrêté du 31 août 1949,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 31 août 1949 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après:

« La même interdiction est étendue aux produits ci-après désignés, quand ils proviennent des mêmes animaux et sont originaires du l'Asie ou de l'Afrique: viandes fraiches, peaux vertes, laines en suint, poils, crins, soies, cornes, onglons ».

Art. 2. — L'inspecteur général, chef des services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 25 janvier 1951:

M. Becavin (Henri-Félix), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 1re classe à Valenciennes (Nord), est nommé, sur sa demande, avec ses classe et grade actuels, chef de service de l'inspection des eaux et forêts de Valenciennes (Nord) (nouvelle organisation).

M. Durand (Raymond-Vital), inspecteur principal des eaux et forêts à Nantua (Ain), est nommé, sur sa demande, avec ses grades et classe actuels, à Auxerre (Yonne), en remplacement de M. Salez, qui a reçu une autre affectation.

M. Beaugerie (Marie-Martial), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 1re classe à Meymac (Corrèze), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Tulle (Corrèze), en remplacement de M. Castaing, qui a reçu une autre affectation.

M. Leroy (Robert-Yves-Marie-André), inspecteur des eaux et forêts de 2e classe à Tarbes (Hautes-Pyrénées), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Grenoble (Isère), en remplacement de M. Le Chatelier, qui a reçu une autre affectation.

M. Kotloth (René-Charles-Frédéric), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 3e classe à Abreschwiller (Moselle), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, en qualité d'adjoint à l'inspecteur des eaux et forêts, chef de service à Saverne (Bas-Rhin) (nouvelle organisation).

M. Perdrizet (Jean-Daniel), garde général des eaux et forêts de 1re classe à Besançon (Doubs), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Montélimar (Drôme), en remplacement de M. Aubry, décédé en activité de service.

M. Vial (Albert), garde général des eaux et forêts de 1re classe au Vigan (Gard), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Avignon (Vaucluse), en remplacement de M. Imbert, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Richard (Georges-Louis-Charité), garde général des eaux et forêts de 1re classe à Aurillac (Cantal), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Besançon-Sud (Doubs), en remplacement de M. Perdrizet, qui reçoit une autre affectation.

M. Lamouroux (Eugène-Marius), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 1e classe à Florac (Lozère), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, à Aurillac (Cantal), en remplacement de M. Richard, qui reçoit une autre affectation.

Par arrêté en date du 27 janvier 1951, la démission d'inspecteur des eaux et forêts de M. Muzard (Jean-Robert) est acceptée à compter du 1er janvier 1950.

Services vétérinaires.

Par arrêtés du 23 janvier 1951, les directeurs des services vétérinaires ci-dessous désignés reçoivent les affectations suivantes, à dater du 1er février 1951.

M. Breillat (Michel), direction des services vétérinaires de la Charente.

M. Cardin (Maurice), direction des services vétérinaires de la Haute-Savoie.

M. Daspet (Georges), direction des services vétérinaires de la Meurthe-et-Moselle.

Les vétérinaires sanitaires d'Etat ci-dessous désignés assureront les intérims suivants, à dater du 1er décembre 1950:

M. Viel, de la direction des services vétérinaires de la Manche.

M. Monnier, de la direction des services vétérinaires du Pas-de-Calais.

M. Millière, de la direction des services vétérinaires de la Marne.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-149 du 10 février 1951 modifiant le décret du 23 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances par suite du transfert de la gestion du risque accidents du travail aux organismes de sécurité sociale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 3 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances par suite du transfert de la gestion du risque accidents du travail aux organismes de sécurité sociale;

Vu le décret du 23 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 juillet 1947;

Vu le décret du 8 octobre 1948 modifiant le décret du 23 août 1947 susvisé;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 11 du décret du 23 août 1947 susvisé est modifié comme suit:

« A l'expiration d'un délai de deux ans à dater de la publication du présent décret, la commission procède, conformément à l'article 7 de la loi, à l'ajustement des indemnités allouées. Elle notifie aux bénéficiaires et à la caisse nationale de sécurité sociale le montant de la majoration de l'indemnité allouée ».

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté du 22 janvier 1951, il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale, en augmentation des restes à payer sur l'exercice clos 1948, un crédit spécial s'élevant à la somme de 13.675.808 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget du travail et de la sécurité sociale pour les dépenses d'exercices clos.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes et d'entreprise ci-après:

Mutuelle G. T. C., n° 75-4589, 49, avenue Montaigne, à Paris (8e).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Société mutualiste de l'électro-réfractaire, n° 84-304, quartier de l'Oseraie, le Pontet.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Massilia, n° 13-847, à Marseille, avec la société mutualiste dite Société philanthropique des commis et employés de la ville de Marseille, n° 13-125, à Marseille.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des usines hydroélectriques de la Compagnie d'électricité industrielle, n° 31-588, à Bagnères-de-Luchon, avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Toulouse, n° 31-629, à Toulouse.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Chevry-Cossigny, n° 77-98, à Chevry-Cossigny, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale seine-et-marnaise, n° 77-607, à Melun.

Autorisation à une caisse d'allocations décès-invalidité de fonctionner.

Par arrêté du 9 février 1951, la caisse d'allocations décès-invalidité de la société Progil, 10, quai de Serin, Lyon (Rhône), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des modifications aux statuts d'une caisse de retraites.

Par arrêté du 9 février 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites de la caisse d'épargne de Saint-Etienne (Loire), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Déclaration d'utilité publique et d'urgence d'opérations de remembrement.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget, pris en application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre-12 juillet 1941, relative à la reconstruction des immeubles d'habitation totalement ou partiellement détruits par actes de guerre, modifiée, ont été déclarées d'utilité publique et urgentes les opérations de remembrement prévues dans les communes suivantes:

Ingrandes-sur-Loire (Maine-et-Loire) (arrêté du 24 janvier 1951).

Pierry (Marne) (arrêté du 12 janvier 1951).

Revision du projet d'aménagement de la commune de Saint-Martin-d'Hères (Isère).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 23 janvier 1951, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de Saint-Martin-d'Hères (Isère) et la remise en vigueur sur le territoire de ladite commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

Constitution d'une Union nationale d'associations syndicales de reconstruction.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 8 février 1951, prenant effet à compter du 1er janvier 1951, il est constitué entre les associations syndicales de reconstruction qui figurent à la liste annexée audit arrêté, l'Union nationale des associations syndicales de reconstruction qui est agréée en tant que groupement des associations syndicales de reconstruction qui sont ou seront ultérieurement créées et qui lui apporteront une adhésion.

Ledit arrêté confère à l'Union nationale des associations syndicales de reconstruction dont le siège social est 26, boulevard Suchet, à Paris (16e), le droit d'effectuer pour le compte des associations syndicales de reconstruction adhérentes toutes opérations prévues par la loi du 16 juin 1948 et les textes subséquents.

Les statuts de ladite union, joints audit arrêté, sont approuvés.

Nomination d'un commissaire près d'une Union nationale d'associations syndicales de reconstruction.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 8 février 1951, prenant effet à compter du 1er janvier 1951, M. Sorgues (Charles) est nommé commissaire de la reconstruction auprès de l'Union nationale des associations syndicales de reconstruction.

Création de quartiers de compensation.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget, pris en application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre-12 juillet 1941, relative à la reconstruction des immeubles d'habitation totalement ou partiellement détruits par actes de guerre, modifiée, a été déclarée d'utilité publique et urgente la création d'une zone de compensation en vue de faciliter les opérations de remembrement dans les communes suivantes:

Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) (arrêté du 11 décembre 1950).

Nantes (chemin du Brulis, rue Prairie-d'Amont) (Loire-Inférieure) (arrêté du 29 décembre 1950).

Lemoncourt (Moselle) (arrêté du 23 janvier 1951).

Xanrey (Moselle) (arrêté du 4 janvier 1951).

Etaples (Pas-de-Calais) (arrêté du 12 janvier 1951).

Rouen (Seine-Inférieure) (arrêté du 28 décembre 1950).

Quesnoy-sur-Airaines (Somme) (trois zones) (arrêté du 5 janvier 1951).

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget en date du 16 janvier 1951, pris en application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre-12 juillet 1941, relative à la reconstruction des immeubles d'habitation totalement ou partiellement détruits par actes de guerre, modifiée, a été déclarée d'utilité publique et urgente la création d'une zone de compensation destinée au relogement de sinistrés sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine (rue Denis-Papin) (Seine).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 19 août 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 août 1950, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 juillet 1950 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Van Den Abeele (Henri), président de la section de l'U. N. C. de Fives—Mont-de-Terre (Nord); 30 ans de services civils et militaires.

Décret du 10 février 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris en conseil des ministres sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions comprises aux présents décrets sont faites en conformité des lois et décrets en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Robinet (Louis-Henri), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur adjoint à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre. Officier de la Légion d'honneur du 2 juin 1936.

Daumont (Victor), président de l'union départementale de l'U. F. A. C. des Côtes-du-Nord, président, fondateur du groupe départemental des plus grands invalides des Côtes-du-Nord. Officier de la Légion d'honneur du 7 novembre 1932.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 10 février 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris en conseil des ministres sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Henri Frenay, ancien ministre des prisonniers de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 septembre 1946.

Décret du 10 février 1951 portant promotions ou nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 février 1951, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 janvier 1951 portant que les promotions ou nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Harmand (Prosper), vice-président de la section d'anciens combattants d'Etain. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 juin 1920.

Granger (René-Charles-Ernest), fondateur et président de la fédération départementale des associations seine-et-marnaises des mutilés, réformés, anciens combattants victimes des deux guerres. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 décembre 1929.

Bindel (Victor), président d'honneur du centre d'entr'aide des prisonniers et de leurs familles. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1924.

Meldinger (Paul-Alexandre), président honoraire de la section des anciens combattants de Parmain (Seine-et-Oise). Chevalier de la Légion d'honneur du 8 novembre 1926.

Asquinazi (Léon), vice-président des anciens de la 45e division algérienne. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1931.

Labrune (René-Marie-Raymond), membre de la commission permanente de l'office départemental de la Seine, président de la société de la Légion d'honneur, Asnières. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 mai 1936.

Berlin (Lucien), vice-président départemental de l'Union nationale des mutilés et réformés anciens combattants. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1917.

Agourline (Léon), conseiller technique de l'union fédérale, Paris. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1933.

Berliat (Louis-Henri-Paul), président de la section de Givors de l'U. M. A. C. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1937.

Leroy (Francis-Marie-Armand), président du groupe vendéen de l'U. N. C. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1933.

Daru (Claudius), président de l'association amicale des amputés de guerre de France à Lyon. Chevalier de la Légion d'honneur du 18 octobre 1935.

Nenon (Xavier-Victor), président de la 593e section des médaillés militaires à Epernay. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933.

Morin (Gaston), administrateur civil de 1re classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 janvier 1939.

Au grade de chevalier.

MM.

Chion (Pierre-Henri), membre de la ligue de défense des combattants et mutilés de Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Henriot (Gaston-Georges-Désiré), président de la section des combattants d'Houdelaincourt (Meuse). Plus de 25 ans de services civils et militaires et de pratique professionnelle.

Mme Potet, née Sajous (Marcelle-Paulette), présidente de l'orphelinat Vitagliano à Marseille; 25 ans de services civils et militaires.

Avril (Maurice-Louis-Julien), vice-président de l'association nationale des anciens combattants de Dunkerque; 27 ans de services civils et militaires.

Turjman (Sayda) dit Troujman (Sadi), fondateur de l'accueil fraternel à Grenoble; 47 ans 2 mois de services civils et militaires.

Guillaume (Alphonse-Augustin-Achille), commissaire à la fédération meusienne des anciens combattants; 36 ans 4 mois de services civils et militaires.

Monseigneur Rodhain (Jean), ancien aumônier des prisonniers de guerre à Arras; 25 ans de services civils et militaires.

Menu (Auguste-Louis), trésorier de l'union nationale des poilus d'Orient et des T. O. E., Paris; 35 ans de services civils et militaires.

Chaillet (Paul), vice-président de l'amicale « Rancourt-Verdun » On ne passe pas, Paris; 36 ans 3 mois de services civils et militaires.

Laye (François-Jean-Marie), délégué régional de la confédération de la France combattante en Afrique du Nord à Alger; 16 ans de services civils et militaires.

Galet (André-Charles), président de l'union des œuvres, maire adjoint du 11e arrondissement de Paris; 34 ans 5 mois de services civils et militaires.

Ogier (Marcel-Louis-Paul), ancien combattant, Neuilly-sur-Seine; 36 ans de services civils et militaires.

Chartreux (Julien-Charles-Gustave), vice-président des amputés de la guerre de Meurthe-et-Moselle; 34 ans 2 mois de services civils et militaires.

Daniel (Paul-Louis), président de l'amicale des anciens cols bleus de Rouen; 31 ans de services civils et militaires.

Perrigault (Jean-Marie-Joseph), membre du comité de l'association des écrivains combattants, Paris; 34 ans 4 mois de services civils et militaires.

Colas (René-Jules-Emile), président de l'union fédérale des anciens combattants de Madagascar et dépendances; 38 ans de services civils et militaires.

Monseigneur Petit (Georges), président du comité national de l'ossuaire de Douaumont; 42 ans 10 mois de services civils et militaires.

Gervaise (Joseph-Amédée), président de l'amicale des anciens combattants de Saint-Laurent-les-Eaux (Loir-et-Cher); 37 ans 2 mois de services civils et militaires.

Hubert (Marcel), président des fils des tués des Basses-Pyrénées; 38 ans 9 mois de services civils et militaires.

Lombardin (Marcel-Pierre-Auguste), président fondateur de l'union fédérale en Belgique; 47 ans 8 mois de services civils et militaires.

Gasnier (Georges-Auguste), membre de l'union fédérale à Paris; 37 ans 8 mois de services civils et militaires.

Brozou (Jean-Eugène), vice-président de la fédération départementale girondine de l'union fédérale; 37 ans 2 mois de services civils et militaires.

Félix (Jean-Georges), président de l'association des anciens combattants et victimes de la guerre de Bergerac; 57 ans de services civils et militaires.

Bonnot (Marcel-Paul-Jacques), membre du comité de l'amicale creusotine des anciens combattants; 38 ans de services civils et militaires.

Richer (Aldonse-Emilien), président de la section d'Evreux U. N. C.; 41 ans 8 mois de services civils et militaires.

Lefèvre (Lionel-Georges), président fondateur de la section de Dunkerque de l'U. N. C.; 39 ans 8 mois de services civils et militaires.

Vicard (Marius), vice-président de la fédération des poilus de la Loire; 40 ans 3 mois de services civils et militaires.

Tourtelier (Joseph-Félix-Emile), membre de la ligue des droits du religieux ancien combattant à Entrammes (Mayenne); 41 ans de services civils et militaires.

Jacquet (Louis-Benjamin), conseiller technique de la fédération des amputés de guerre de France à Mantes (Seine-et-Oise); 38 ans 10 mois de services civils et militaires.

Lebourgeois (Jérôme-Louis-Edouard), secrétaire adjoint de l'association des amputés de guerre de Normandie à Rouen; 41 ans de services civils et militaires.

Lambert (Marcel-Jean-Hector), secrétaire général de l'union départementale de la F. O. P. A. C. de la Gironde; 30 ans 3 mois de services civils et militaires.

Louis (René), président de la fédération des combattants républicains de Meurthe-et-Moselle; 45 ans 9 mois de services civils et militaires.

Bonot (René-Alphonse), président adjoint du groupe de Paris de l'A. G. M. G.; 39 ans 6 mois de services civils et militaires.

Jacob (Pierre-Ernest), vice-président de l'association du mutilé sarthois; 38 ans 11 mois de services civils et militaires.

Labernadie (Georges), président de la section et du groupe régional de la fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux de Bordeaux; 40 ans 3 mois de services civils et militaires.

Choleau (Louis-Alphonse), président de la section des blessés du poumon de la Sarthe; 33 ans 1 mois de services civils et militaires.

Laurent (Raphaël-Abel), trésorier général de l'orphelinat de la société des médaillés militaires de Paris; 35 ans de services civils et militaires.

Perrin (Georges-Léopold), président de la section des médaillés militaires des Pyrénées-Orientales; 34 ans de services civils et militaires.

Chatard (Paul-Vital), président de la section des médaillés militaires de Charenton-le-Pont; 41 ans 2 mois de services civils et militaires.

De Pietri (Georges-Alexandre), président de la société des mutilés de guerre à Reims (Marne); 35 ans de services civils et militaires.

Altieri (Irénée-Maurice), président de la société mutuelle de retraite des anciens combattants d'Algérie; 29 ans 6 mois de services civils et militaires.

Simet (Pierre-Jean), président du groupe de Paris et de la Seine des mutilés des yeux; 33 ans de services civils et militaires.

Pradoux (Jean), président de la société mutuelle des anciens combattants corréziens; 40 ans de services civils et militaires.

Moulin (Charles), président de l'association des anciens combattants de Lens (Pas-de-Calais); 43 ans 4 mois de services civils et militaires.

Magnavacca (Paul-Eugène-Isidore-Maurent), premier vice-président de l'association des anciens combattants de la ville de Bastia (Corse); 38 ans de services civils et militaires.

Marchand (Paul-Alcide), vice-président de la fédération des mutilés de la guerre de la Haute-Saône; 38 ans 3 mois de services civils et militaires.

Bonneau (Marcel-Alfred-Maurice-Jules), membre du conseil d'administration de l'U. M. R. A. C. et membre du comité directeur de l'Oise; 38 ans 7 mois de services civils et militaires.

Guyot (Marcel-Cyrille-Eugène), président de l'association départementale des anciens prisonniers de guerre de l'Aube; 41 ans 7 mois de services civils et militaires.

Lavergne (Firmin-Adrien), membre de la F. O. P. A. C. de Montmorency (Seine-et-Oise); 36 ans 5 mois de services civils et militaires.

Peyranne (Louis-Joseph), avocat conseil de l'union fédérale des combattants de la Haute-Garonne et des invalides de guerre du Sud-Ouest; 30 ans 3 mois de services civils et militaires.

Salomon (Robert), chef de bureau hors classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 21 ans 9 mois de services civils et militaires.

Mme Tabar, née Maixner (Renée-Blanche), secrétaire adjoint de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de Seine-et-Oise; 28 ans de services civils.

Terramorsi (Antoine), chef de la section départementale des pensions de la Corse; 32 ans 4 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté en date du 7 février 1951, M. Coste (Albert), lieutenant de police sanitaire stagiaire à Marseille, est titularisé dans ses fonctions, à dater du 14 novembre 1949.

Par arrêté en date du 7 février 1951, M. Le Louet (Mathurin), garde sanitaire stagiaire à Marseille, est titularisé dans ses fonctions, à dater du 26 janvier 1950.

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

Par jugement en date du 8 février 1951 provisoirement exécutoire, le tribunal civil de Lure, statuant en matière disciplinaire, a suspendu de ses fonctions, pour une durée de deux mois, Me Grosjean (Pierre-Jules-Romain), huissier à la résidence de Lure.

Me Faivre (Ernest-Joseph-Charles), huissier à Lure, a été désigné en qualité d'administrateur de l'étude de Me Grosjean pendant la durée de la suspension.

Pour extrait établi conformément à l'article 22 de l'ordonnance du 28 juin 1945.

Successions en déshérence.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1951: page 139, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « tribunal de première instance de Lens », lire: « tribunal de première instance de Sens ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1951

Ordre du jour du mercredi 14 février 1951.

A quinze heures. — Séance publique

Suite de la discussion d'urgence du rapport de la commission de l'agriculture sur douze propositions de loi relatives au statut du fermage et du métayage. (Nos 362-702-951-1016-1221-3106-7255-8254-8506-9184-10015-10102-10687-11132-11768. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 14 février 1951.

No 11951. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ayant pour objet d'inviter les entreprises privées à dresser une liste des emplois pouvant être tenus par des femmes de plus de cinquante ans avant ou après apprentissage accéléré (renvoyée à la commission du travail).

No 11952. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont tendant à inviter le Gouvernement à réserver 30 p. 100 des embauchages aux femmes seules de plus de cinquante ans pour les postes d'auxiliaires temporaires dans les administrations publiques et à dresser des listes d'emplois pouvant être occupés par elles après un apprentissage accéléré (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 11983. — Rapport de M. Joseph-André Hugues au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord franco-tchécoslovaque du 2 juin 1950 relatif à l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie et organisant la répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par le gouvernement tchécoslovaque en vertu dudit accord.

No 11986. — Proposition de résolution de M. Bartolini tendant à inviter le Gouvernement: 1o à revaloriser, à compter du 1er octobre 1950, les salaires des travailleurs de l'Etat sur la base de l'accord parisien du 31 octobre 1950; 2o à accorder immédiatement le versement d'un acompte uniforme de 4.000 F à tous les travailleurs de l'Etat (renvoyée à la commission des finances).

No 12039. — Rapport, par M. Mora, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi tendant à permettre l'admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence.

No 12053. — Proposition de loi de M. de Tinguy tendant à assouplir le régime légal de certains cépages (renvoyée à la commission des boissons).

No 12077 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

No 12081. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 3 du décret du 1er septembre 1926 relatif à la taille marchande de la langouste de provenance des côtes portugaises (renvoyée à la commission de la marine marchande).

No 12083. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à la liquidation de la flotte Société nationale des chemins de fer français et à demander une enquête sur cette liquidation et ses conditions (renvoyée à la commission des moyens de communication).

No 12084. — Proposition de loi de M. Yves Péron tendant au maintien à plein effectif des ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Périgueux (renvoyée à la commission des moyens de communication).

No 12087 (1). — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la subvention affectée à la construction de la digue Nord du port de Camaret (renvoyée à la commission de la marine marchande).

No 12089. — Proposition de résolution de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement à rétablir d'urgence les crédits nécessaires au chapitre 3070 du budget du ministère de la justice pour assurer les dépenses de fonctionnement des tribunaux paritaires de baux ruraux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

N° 12118. — Proposition de loi de M. Mudry tendant à modifier l'article 50 du code général des impôts afin d'élever à 10 millions de francs le plafond du forfait (renvoyée à la commission des finances).

N° 12119. — Proposition de loi de M. Billant tendant au relèvement du taux des allocations accordées aux familles nécessiteuses des jeunes gens sous les drapeaux, en vertu de l'article 24 de la loi du 13 mars 1928 et instituant la modalité d'une revision annuelle (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12165. — Projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite (renvoyé à la commission des pensions).

N° 12166. — Projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les forêts (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 12168. — Projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo certaines dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 1944 relative à la répression des évasions et de la loi n° 49-360 du 14 mars 1949 modifiant les articles 237 à 241, 245 et 247 du code pénal et la loi du 27 mai 1885 sur le récidivistes (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 12170. — Lettre rectificative au projet de loi portant création de deux contingents exceptionnels de croix du Mérite maritime destinés à récompenser l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation des grands travaux portuaires d'Abidjan.

N° 12171. — Projet de loi autorisant le regroupement des titres des emprunts émis par les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 12172 (1). — Projet de loi relatif au déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif (Algérie) (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12173 (1). — Projet de loi portant déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 12177 (1). — Proposition de résolution de M. Guiguen tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures de protection contre l'envahissement de la mer à Lamor-Plage (Morbihan) (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 12179. — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande, Travaux publics, Transports et tourisme. — Section II - Aviation civile et commerciale) (renvoyée à la commission des finances).

N° 12180. — Avis de M. Lecourt, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à préciser à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail.

N° 12182. — Rapport par M. Ségelle, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 94 concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique, adoptée par la conférence internationale du travail, dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949.

N° 12187. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur) (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Comité constitutionnel.

(Article 91 de la Constitution.)

Dans sa 1re séance du 13 février 1951, l'Assemblée nationale a nommé membres du comité constitutionnel: MM. Charles Blondel, Jacques Charpentier, Julliot de La Morandière, Henri Lévy-Bruhl, Daniel Renoult, André Siegfried, Henri Wallon.

Décès d'un député.

Au cours de la 2e séance du mardi 13 février 1951, le décès de M. Chouzat, député de la Seine (1re circonscription), a été annoncé à l'Assemblée nationale.

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de l'Aisne en date du 12 février 1951, que M. Jean Milcent a été proclamé député de l'Aisne, en remplacement de M. Charles Desjardins, décédé.

M. Milcent est appelé à faire partie du 1er bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 13 février 1951.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bélolaud, Bichet, Bianchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brussel (Max), Castellani, Chambrun (de), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dupraz (Joannès), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duveau, Girard, Hugonnier, Jeanmot, Joubert, Legendre, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André (Mercier) (Oise), Minjoz, Monjaret, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Rigal (Eugène) (Seine), Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Pierre Villon, Weill-Raynal.

Suppléants. — M. Finet (de M. Roques), M. Froment (de M. Hussel), Mlle Galicier (de M. Dumet), M. Guiguen (de Mme Sportisse), M. Julian (de M. Jacques Duclos), M. Lavergne (de M. Ginestet), M. Le Coutaller (de M. Lamine-Guèye), M. Leenhardt (de M. Guille).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 14 février 1951, à seize heures (local de la commission des finances):

I. — Proposition de loi (n° 12112) de MM. René Schmitt et Guilbert tendant à allouer un secours de 1 million aux familles des victimes du naufrage du chalutier cherbourgeois *Cachalot*, disparu en mer le 14 février 1951 (avec demande de discussion d'urgence). — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

II. — Résolution (n° 12133), adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce). — M. Blocquaux, rapporteur.

III. — Résolution (n° 12134), adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — III. Haut commissariat de la République française en Sarre). — M. Dusseaulx, rapporteur.

IV. — Lettre rectificative au projet de loi (n° 11044, annexe 6) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

Aviation civile et commerciale. — M. Jean-Moreau, rapporteur.

V. — Avis (n° 11942) transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 11045), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — M. Joseph Laniel, rapporteur.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 15 février 1951, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 12085) de M. Zunino tendant à exonérer de tous impôts commerciaux et industriels les patrons pêcheurs se livrant personnellement à la pêche;

Le projet de loi (n° 12159) prorogeant la loi du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 12052) de M. Cayol tendant à modifier le régime fiscal des pêcheurs artisans ou rémunérés à la part;

Les propositions de résolution (nos 12007 et 12016) de M. Guy Petit et de M. Mora sur l'octroi de secours aux marins pêcheurs et ouvriers des usines de conserves de Saint-Jean-de-Luz.

III. — Examen des rapports:

De M. Signor sur sa proposition de résolution (n° 11542) tendant à assurer la protection de la pêche goémonière;

De M. Gouge sur la proposition de loi (n° 8328) de M. Hamon tendant à faire attribuer des appareils de prothèse, à titre gratuit, aux mutilés du travail inscrits maritimes.

La commission de la presse se réunira le jeudi 15 février 1951, à quinze heures (local de la commission n° 230):

I. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Rapport de M. Verneyras sur la proposition de résolution (n° 10767) de MM. Bour et Verneyras relative au barème d'affranchissement des journaux quotidiens.

III. — Rapport de M. Pierrard sur la proposition de résolution (n° 11181), dont il est l'auteur, relative aux revendications élaborées par les représentants qualifiés du cinéma français.

IV. — Rapport de M. Desson sur les propositions de loi (nos 9725 et 11128) de M. Theetten et de M. Desson relatives à l'affichage.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 15 février 1951, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 12014) de M. Chamant tendant à modifier l'article 36 de la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

III. — Communication de M. Eugène Rigal, au sujet de la compétence de l'A. U. F.

IV. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 12157) de M. Paul Coste-Floret tendant à créer une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur la réforme de la Constitution.

V. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 12162) de MM. Vendroux et Kauffmann tendant à la revision de l'article 3 de la Constitution de façon à rendre possible un referendum sur le mode de scrutin par lequel le peuple désire élire ses représentants.

VI. — Rapport de M. Eugène Rigal sur les propositions de résolution (n° 12069) de M. Minjoz (n° 12072), de M. Eugène Rigal et (n° 12102) de M. Gosset, tendant à modifier l'article 74 du règlement.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 39 du règlement, se réunira le jeudi 15 février 1951, à onze heures, dans le cabinet de M. le président (organisation des débats sur la modification du règlement, la réforme électorale et la politique charbonnière).

Réunions de commissions du mercredi 14 février 1951.

Commission des affaires économiques, à quatorze heures trente. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 230.

Commission des boissons, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à seize heures et dix-sept heures — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, population et santé publique, à quatorze heures trente. — Local n° 249.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction, à quatorze heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures trente. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

MM. les sénateurs sont informés que les obsèques de M. Marchant, sénateur, seront célébrées le mercredi 14 février 1951, à dix heures, en l'église d'Hautmont (Nord).

On se réunira à neuf heures trente à la maison mortuaire, 9, rue Courbet, à Hautmont.

L'inhumation aura lieu à Sous-le-Bois-Maubeuge (Nord).

Ordre du jour du mercredi 14 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Dra-El-Mizan (Algérie). (Nos 4 et 58, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement du front 31-32, à Bône (Algérie). (Nos 5 et 59, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement de la place de Mascara (Algérie). (Nos 6 et 60, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant déclassement d'une partie du mur d'enceinte et de terrains militaires dépendant de la place d'Arzew (Algérie). (Nos 7 et 61, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place d'Aumale (Algérie). (Nos 8 et 62, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

6. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement du Fort Cavaignac, à Bou Saada (Algérie). (Nos 9 et 63, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

7. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement des fortifications de Djelfa (Sud Algérien). (Nos 10 et 64, année 1951. — M. Robert Aubé, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

8. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (industrie et commerce.) (Nos 818 et 907, année 1950, et 71, année 1951. — M. Roger Duchet, rapporteur; et n° 106, année 1951; Avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Corrèu, rapporteur; et n° 107, année 1951; Avis de la commission de la production industrielle. — M. Bousch, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

1er étage. — Depuis M. Jozeau-Marigné, jusques et y compris M. Leccia.

Tribunes. — Depuis M. Robert Le Guyon, jusques et y compris M. Mostefaï El Hadi.

Décès d'un sénateur.

Au cours de la séance du 13 février 1951, le décès de M. Arthur Marchant, sénateur du Nord, a été annoncé au Conseil de la République.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAINE

(56 membres au lieu de 57.)

Supprimer le nom de M. Marchant.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 15 février 1951, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Avis sur la proposition de résolution de M. Couinaud tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vigueur par décret les dispositions prévues à l'article 367 du code général des impôts (nos 764, année 1950; 47, année 1951). — M. Sclafer, rapporteur pour avis.

Avis sur le projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale, et la France et l'Extrême-Orient, l'océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale (nos A. N. 6019, 6369, 10419, 11225, 11531, C. R. 889, année 1950). — M. Courrière, rapporteur pour avis.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 15 février 1951, à seize heures (local n° 215):

Echange de vues sur les prévisions du financement des programmes du F. I. D. E. S. pour 1951.

Questions diverses.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 15 février 1951, à onze heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Debû-Bridel sur la question orale qu'il pose au ministre de l'intérieur relative à l'interdiction de la vente des journaux le samedi après-midi.

II. — Questions diverses.

Convocations de sous-commissions.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le mercredi 14 février 1951:

1° A quinze heures (local n° 341).

Suite de l'examen du projet de rapport de M. Pellenc sur l'emploi des crédits de l'air et des constructions aéronautiques et des réponses adressées par le département de l'air.

2° A seize heures trente (local n° 341).

Audition de M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte se réunira le jeudi 15 février 1951, à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Examen du rapport de M. Armengaud sur les ateliers industriels de la Société nationale des chemins de fer français.

II. — Echange de vues sur le problème de l'utilisation du matériel français d'aviation par la Compagnie nationale Air-France.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 14 février 1951.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures trente. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 214.

Commission de l'éducation nationale, des beaux arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 213.

Sous-commission « contrôle des crédits de défense nationale », à quinze heures et seize heures trente. — Local n° 341.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 15 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Benchennouf, député, tendant à modifier pour les départements algériens la législation des élections. (N°s 285, année 1950 et 17, année 1951. — M. Coquart, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Catrice, tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (N°s 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la diffusion des écrits de nature à développer la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples et des races. (N°s 119, année 1949, 25, année 1950, et 38, année 1951. — M. Catrice, rapporteur.)

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 13 février 1951.

Présents. — MM. Catrice (Paul), Odru, Griaule, Jousselin, Mme Malroux, M. Voca.

Absents. — Mlle Allemandi, MM. Bizot, Borrey, Boubouhama, Bouda, Coulon, Gervain, Kémajou, Lachenal, Laurin, de La Vasselais, Lechani, Mademba, Sar Diawar, Princesse Yukanthor.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Cianfarani, Hazoumé, Raphaël-Leygues.

Suppléants. — M. Griaule (de M. Bilavarn), Mme Mairoux (de M. Begarra), M. Paul Catrice (de M. Scelles), M. Odru (de Mlle Lafon).

Assistaient, en outre, à la séance. — L'inspecteur général à la direction de l'enseignement au ministère de la France d'outre-mer, M. Gaston, représentant M. le ministre de la France d'outre-mer.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, sous le titre **L'Equipement de l'Afrique occidentale française,** dans la série « Recueils et monographies », un mémoire rédigé par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, qui a pour but de situer au 1er juillet 1950 l'état d'avancement des travaux du plan de développement économique et social financé par le F. I. D. E. S. dans les territoires du groupe de l'Afrique occidentale française.

On y trouvera entre autres les chapitres suivants:

1° Agriculture, hydraulique, eaux et forêts;
2° Mines, électricité, chemins de fer, routes et ponts, ports et wharfs maritimes, voies navigables, infrastructure aéronautique;
3° Enseignement et formation professionnelle;
4° Santé, urbanisme et habitat.

Parmi les réalisations les plus importantes, **Le port d'Abidjan,** inauguré le 1 février 1950, occupe une des premières places. A cette occasion, la direction de la documentation a consacré au port d'Abidjan une plaquette d'une centaine de pages, illustrée de près de 100 photographies et graphiques.

Ces deux documents sont en vente au prix de:

L'Equipement de l'Afrique occidentale française (220 pages, illustré de 250 cartes et photographies sur papier couché): 600 F.

Le port d'Abidjan: 125 F.

Commandes à faire parvenir à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de conserves de langoustes originaires et en provenance de l'Union sud-africaine.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 8 février 1951, page 1394, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « 172, avenue Victor-Hugo, à Paris », lire: « 171, avenue Victor-Hugo, à Paris ».

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances L'Assurance navale, ayant son siège à Gand, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 17 novembre 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances The British Law Insurance Cy Ltd, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 23 décembre 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société marocaine d'assurances La France africaine, ayant son siège à Casablanca, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 3 janvier 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances La Neuchâteloise (Compagnie suisse d'assurances générales), ayant son siège à Neuchâtel (Suisse), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 4 janvier 1951, prenant effet du 1er janvier 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances The London Assurance, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 5 janvier 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie, à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances The Century Insurance Cy Ltd, ayant son siège à Edimbourg, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 16 janvier 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium départemental de Colmar (Haut-Rhin).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium départemental du Haut-Rhin, à Colmar.

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecin à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 11 décembre 1950, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis d'ouverture de concours et d'examen pour l'admission à l'école nationale supérieure des télécommunications.

Un concours et un examen pour l'admission à l'école nationale supérieure des télécommunications en qualité d'élève titulaire de première année seront ouverts le 27 septembre 1951 à Paris.

Le concours et l'examen comporteront chacun deux épreuves orales portant, l'une sur l'analyse mathématique, l'autre sur la physique.

Pourront prendre part, sans limite d'âge:

1° Au concours:

Les licenciés ès sciences, de nationalité française, pourvus des certificats de calcul différentiel et intégral, de mécanique rationnelle et de physique générale;

2° A l'examen:

Les candidats de nationalité étrangère dont la demande aura été agréée.

Le nombre des admissions à prononcer au concours est fixé à six.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 3 septembre 1951 au soir.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction des services d'enseignement des postes, télégraphes et téléphones (école nationale supérieure des télécommunications), 36, rue Barrault, Paris (13e).

Il est signalé que les élèves titulaires de l'école nationale supérieure des télécommunications n'ont pas accès au corps des ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 31 décembre 1950.
(Paris et départements.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	francs.	francs.	francs
Décembre 1950.....	2.781.416.211	1.086.116.172	+ 1.695.300.039
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	183.208.119	148.454.245	+ 34.753.874
	2.964.624.330	1.234.570.417	+ 1.730.053.913
Excédents de dépôts du 1er janv. au 31 déc. 1950...			57.427.774.980

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	13 février 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 75	699 75	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 625.....
1224 25	1224 25	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 50 .....
8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8142 50 .....
163 50	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	164 20 .....
332 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 40 .....

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE LE PYREX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE CAMBACÉRÈS, A PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 199200.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les numéros sortis au tirage de 1947 ont tous été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948, 1949 et 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS BROSSETTE ET FILS
F. BROSSETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 250.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: 40, RUE DU PRÉ-GAUDRY, A LYON
Registre du commerce: Lyon B 843.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Cinquième amortissement du 15 février 1951.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Société des établissements Brossette et fils sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté sur le marché le nombre de titres nécessaire à son amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste récapitulative des séries comprenant des obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

1.108 à 1.167 (année de remboursement: 1947).

Société anonyme nouvelle de Constructions mécaniques de la Loire « AUTOMOTO »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 40, RUE LOUIS-BLANC, A COURBEVOIE (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 212040 B.

Amortissement d'obligations 4 1/2 0/0 ex-6 1/2 0/0 1928.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 ex-6 1/2 0/0 1928 de 500 F, et en conformité des accords conclus ultérieurement avec ses obligataires, la société a procédé au rachat de la neuvième annuité d'amortissement telle qu'elle résulte des décisions de l'assemblée générale des porteurs d'obligations du 3 avril 1942.

En conséquence, le tirage au sort des 627 obligations à amortir au 1er avril 1951 n'aura pas lieu.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

Société anonyme des Etablissements Herubel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.500.000 F
SIÈGE SOCIAL:
5, BOULEVARD CHARLES-DE-GAULLE, PETIT-QUEVILLY (SEINE-INFÉRIEURE)
Registre du commerce: Rouen B 742.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 2.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mai 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement de l'année 1950 a été effectué par rachats en Bourse.

Les titres sortis aux remboursements de 1947, 1948 et 1949 ont tous été remboursés.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
Société des forces motrices de Provence.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 1944 de la Société des forces motrices de Provence, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société d'Electricité Régionale des Cantons de Lassigny et Limitrophes

SIÈGE SOCIAL: 48, RUE DE PARIS, NOYON (OISE)
R. C.: Compiègne 5092.

Liste des 61 obligations 4,50 0/0 1931 sorties au tirage du 3 février 1951.

11	27	44	72	88	1.236	1.237	1.279	1.290	1.304
90	122	181	297	310	1.329	1.346	1.349	1.384	1.437
347	389	448	461	493	1.450	1.466	1.516	1.557	1.587
519	544	550	572	576	1.604	1.624	1.631	1.669	1.680
655	658	699	719	801	1.729	1.759	1.780	1.796	1.868
807	992	1.025	1.048	1.049	1.919				
1.114	1.147	1.166	1.183	1.202					

Titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

38	79	111	126	127	1.094	1.097	1.297	1.298	1.369
136	278	280	312	320	1.370	1.415	1.449	1.453	1.488
321	323	364	433	439	1.481	1.567	1.578	1.618	1.656
459	467	473	478	528	1.725	1.736	1.741	1.754	1.773
567	570	580	590	600	1.795	1.800	1.837	1.842	1.849
644	754	787	789	791	1.855	1.864	1.877	1.894	1.903
792	962	963	999	1.006	1.907	1.917	1.920		

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 130.000.000 de francs 4 0/0 mars 1943.

1° Liste des 86 numéros des obligations sortis au cinquième tirage du 24 janvier 1951 (8e amortissement) en complément des obligations rachetées en Bourse en vue de l'amortissement de l'emprunt de 130.000.000 de francs contracté par la ville de Marseille suivant arrêté interministériel du 20 février 1943.

A. — 76 OBLIGATIONS DE 5.000 F

161	162	1.411	1.412	1.899	9.082	9.317	9.318	10.231	10.483
1.900	2.551	2.552	3.441	3.142	10.484	10.607	10.608	10.833	10.834
3.151	3.152	3.549	3.550	3.873	10.951	10.952	11.677	11.678	13.109
3.874	4.599	4.600	5.077	5.078	13.170	13.239	13.240	14.137	14.138
5.148	5.515	5.516	5.587	5.588	14.883	14.188	17.239	17.240	17.639
5.807	5.808	6.091	6.092	6.509	17.640	18.319	18.320	18.655	18.656
6.410	6.523	6.524	7.239	7.240	18.825	18.826	19.627	19.628	20.295
8.529	8.530	8.573	8.574	9.081	20.296				

B. — 10 OBLIGATIONS DE 10.000 F

21.348 21.676 21.682 21.924 22.371 22.728 22.851 23.851
23.011 23.129 23137

Le remboursement des titres ci-dessus désignés par le sort s'effectuera à partir du 1er mars 1951 à raison de 5.000 F et de 10.000 F pour les obligations nominatives et au porteur.

Le prix des coupons, nos 17 et 18 nominatifs et au porteur, est fixé à 100 F pour les obligations de 5.000 F et à 200 F pour les obligations de 10.000 F.

Ces deux coupons seront payés à la même échéance, le 1er septembre 1951.

2° Liste des 119 numéros des obligations rachetées en Bourse conformément aux conditions générales de l'émission sur les 205 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er mars 1951.

A. — 104 OBLIGATIONS DE 5.000 F

1.036	1.037	1.038	1.039	1.040	5.146	5.147	5.739	8.869	10.530
1.095	1.130	1.131	1.274	1.275	10.531	10.533	10.534	10.977	10.978
1.382	1.383	1.384	1.385	1.386	12.713	12.714	13.114	13.115	13.334
1.387	1.571	1.572	1.855	2.014	13.335	13.336	13.612	13.613	13.936
2.245	2.246	2.590	2.591	2.592	13.937	15.081	15.276	15.277	15.280
2.593	3.234	3.235	3.236	3.237	15.281	15.367	15.368	15.369	15.370
3.238	3.239	3.259	3.260	4.097	15.371	15.372	15.373	15.379	15.380
4.098	4.749	4.750	4.751	4.752	15.944	15.945	15.946	16.035	17.173
4.753	4.754	5.003	5.004	5.005	17.174	17.175	17.677	17.678	17.688
5.012	5.013	5.014	5.015	5.016	17.989	18.216	18.927	19.078	
5.017	5.018	5.027	5.028	5.145					

B. — 15 OBLIGATIONS DE 10.000 F

20.345 20.346 20.608 20.609 20.871 20.872 20.873 20.874 20.875 20.958
21.196 21.287 21.288 22.633 22.782

3° Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	NUMÉROS des tirages	NUMÉROS	NUMÉROS des tirages
A. — OBLIGATIONS DE 5.000 F			
54	4	15.152	4
119	4	15.923 et 15.924	4
287 et 288	4	16.002	4
2.091 et 2.092	4	16.427 et 16.428	4
5.087 et 5.088	4	16.476	4
9.487 et 9.488	4	17.025 et 17.026	4
11.731 et 11.732	4	19.390	4
13.411	4	19.997 et 19.998	4
13.586	4	20.025 et 20.026	4
14.991 et 14.992	4		
B. — OBLIGATIONS DE 10.000 F			
20.744	4	21.202	4
20.853	3	23.153	4
20.908	4		

4° Titres et coupons frappés d'opposition.

A. — OBLIGATIONS DE 5.000 F

17.841 — Dossier 393.

B. — OBLIGATIONS DE 10.000 F

Néant.

Le remboursement des obligations sorties au cinquième tirage aura lieu à présentation, à partir du 1er mars 1951, à la recette municipale, 33 a, rue Montgrand, tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (le samedi, de neuf heures à douze heures seulement), et aux sièges et succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Le receveur municipal, LESGARDS.

L'adjoint délégué aux finances, P. POUJOL.

Groupement pour la Reconstitution des Eglises et Edifices Religieux Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, A PARIS

R. C.: Seine n° 329298 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 1/4 0/0, décembre 1950, d'un montant nominal de 1.900 millions de francs, représenté par 190.000 obligations de 10.000 F, amortissables en trente ans, à partir du 15 décembre 1950.

NUMÉROS d'ordre des tirages	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 décembre 1951	2.300
2	— 1952	2.443
3	— 1953	2.596
4	— 1954	2.758
5	— 1955	2.931
6	— 1956	3.114
7	— 1957	3.308
8	— 1958	3.515
9	— 1959	3.735
10	— 1960	3.968
11	— 1961	4.216
12	— 1962	4.480
13	— 1963	4.760
14	— 1964	5.057
15	— 1965	5.373
16	— 1966	5.709
17	— 1967	6.066
18	— 1968	6.445
19	— 1969	6.848
20	— 1970	7.276
21	— 1971	7.731
22	— 1972	8.214
23	— 1973	8.727
24	— 1974	9.273
25	— 1975	9.852
26	— 1976	10.468
27	— 1977	11.122
28	— 1978	11.818
29	— 1979	12.556
30	— 1980	13.341
Total		190.000

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Obligations 6 0/0 1928.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mai 1950:

Liste des numéros d'obligations amorties et non encore remboursées.

Page 5236, 1re colonne, 25e ligne de numéros:

Au lieu de: « 350 (50) », lire: « 359 (50) ».

Page 5237, 4e colonne, 42e ligne de numéros:

Au lieu de: « 48.452 (49) », lire: « 48.452 (50) ».

Page 5237, 9e colonne, 34e ligne de numéros:

Au lieu de: « 27.533 (50) », lire: « 27.531 (50) ».

AVIS DIVERS

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

CAPITAL: 3.811.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DE CLICHY, A PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 50641.

AVIS

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt 4 1/2 0/0 1930, de 1.000 F nominal de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, sont informés qu'il sera procédé le jeudi 8 mars 1951, à neuf heures, au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, au tirage au sort des obligations de cet emprunt devant être remboursées à partir du 15 avril 1951.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ETATS-UNIS DU MEXIQUE

Avis aux porteurs d'obligations du gouvernement mexicain et des Chemins de fer nationaux du Mexique qui ont déposé leurs titres aux termes de l'accord conclu le 1er juillet 1922 avec le comité soussigné.

Se référant aux avis publiés et adressés antérieurement par le comité aux porteurs des titres ci-dessus et aux certificats « Cash warrants » donnant droit à la distribution en espèces sur les fonds se trouvant entre les mains du comité, ce dernier appelle l'attention des obligataires sur le fait que des montants substantiels sur les fonds disponibles n'ont pas été réclamés. Le comité a, à deux reprises, demandé au tribunal une prorogation du délai pour le payement de ces certificats et le délai actuellement fixé par le tribunal expirera le 31 décembre 1950.

Le tableau ci-dessous donne la liste des émissions d'obligations auxquelles s'applique le présent avis. La colonne 1 indique les certificats impayés pour lesquels sont disponibles les montants totaux indiqués comme étant payables sur ces certificats. La colonne 2 indique le numéro de série des certificats sur lesquels est encaissable la distribution prévue par le jugement du 25 octobre 1946, les montants recouvrables variant avec les différentes émissions d'obligations des emprunts directs et des emprunts des chemins de fer.

DÉSIGNATION DE L'EMPRUNT	COLONNE 1 Tous les « Cash warrants » impayés, échus et à échoir jusqu'aux dates indiquées ci-dessous inclusivement.	COLONNE 2 Numéro de série des « Cash warrants » sur lesquels une distribution peut être obtenue aux termes du jugement du 25 octobre 1946.
Dette directe.		
Emprunt extérieur consolidé de la République du Mexique 5 0/0 or 1899	1er janvier 1926.	13 et 14
Emprunt extérieur de la République du Mexique 4 0/0 or 1910	1er janvier 1926.	7
Bons du Trésor de la République du Mexique 6 0/0 1913 à 10 ans (séries A, £ 6.000.000)	1er janvier 1926.	7
Emprunt sterling 5 0/0 1889 de la Ville de Mexico	1er janvier 1926.	13 et 14
Emprunt pour l'encouragement de travaux d'irrigation et le développement de l'agriculture 4 1/2 0/0 or amortissable en 35 ans, remboursable le 1er novembre 1943 (Caja de Prestamos, etc.)	1er novembre 1925.	7
Emprunt des Etats-Unis du Mexique 4 0/0 or 1904	1er décembre 1925.	7
Dette intérieure consolidée de la République du Mexique 3 0/0 1885	31 décembre 1925.	7
Emprunt intérieur des Etats-Unis du Mexique, amortissable 5 0/0 1895	1er octobre 1925.	7
Obligations 5 0/0 de l'Etat de Vera Cruz, remboursable le 1er avril 1927	31 décembre 1925.	13 et 14
Obligations 5 0/0 de l'Etat de Vera Cruz, datées du 1er janvier 1907	31 décembre 1925.	7
Obligations 5 0/0 de l'Etat de Tamaulipas, datées du 1er juillet 1903	31 décembre 1925.	13 et 14
Obligations 5 0/0 de l'Etat de Tamaulipas, datées du 1er janvier 1907	31 décembre 1925.	7
Obligations 5 0/0 de l'Etat de Sinaloa, datées du 1er janvier 1907	1er janvier 1926.	7
Dette des chemins de fer		
Obligations 4 0/0 or des Chemins de fer nationaux du Mexique avec garantie générale hypothécaire, amortissables en 70 ans à l'échéance du 1er octobre 1977	1er octobre 1924.	5
Obligations 4 1/2 0/0 or du Chemin de fer Vera Cruz et Pacifique, remboursables le 1er juillet 1934	1er janvier 1925.	5
Obligations 5 1/2 0/0 or « Prior Lien » des Chemins de fer nationaux du Mexique, amortissables en 50 ans à l'échéance du 1er juillet 1957	1er juillet 1924.	4
Obligations 4 1/2 0/0 or « Prior Lien » du Chemin de fer national du Mexique, remboursables le 1er octobre 1912	1er juillet 1924.	4
Obligations 4 0/0 or, 1re hypothèque consolidée du Chemin de fer national du Mexique, remboursables le 1er octobre 1951	1er avril 1924	4
Obligations 4 1/2 0/0 « Prior Lien » en livres sterling du Chemin de fer international mexicain, remboursables le 1er septembre 1947	1er mars 1924.	4
Obligations 4 0/0 or, 1re hypothèque consolidée, du Chemin de fer international mexicain, remboursables le 1er septembre 1977	1er mars 1924.	4
Obligations 5 0/0 or, 1re hypothèque, du Chemin de fer panaméricain, remboursables le 1er janvier 1954	1er juillet 1924.	4
Obligations 5 0/0 or, hypothèque générale, du Chemin de fer panaméricain, remboursables le 1er janvier 1937	1er juillet 1924.	4
Obligations de priorité 5 0/0 du Chemin de fer central du Mexique, remboursables le 1er juillet 1939	1er juillet 1924.	4
Bons d'équipement et certificats 5 0/0 du Chemin de fer central du Mexique:		
a) Premières séries datées du 1er avril 1897	1er avril 1924.	4
b) Deuxièmes séries datées du 2 octobre 1899	1er avril 1924.	4
d) Séries no 16 datées du 1er janvier 1907	1er juillet 1924.	4
Bons garantis 6 0/0 or des Chemins de fer nationaux du Mexique, remboursables jusqu'au 1er janvier 1917:		
a) Séries « B », datées du 1er avril 1914	1er juillet 1924.	4
b) A 3 mois, garantis, datés du 1er décembre 1913	1er juin 1924.	4
c) A 3 ans garantis, datés du 1er janvier 1914	1er juillet 1924.	4
d) Séries « C », datées du 1er juin 1914 (en dollars)	1er juillet 1924.	4
d) Séries « C », datées du 1er juin 1914 (en livres sterling)	1er juillet 1924.	4
Bons 6 0/0 garantis des Chemins de fer nationaux du Mexique, remboursables jusqu'au 1er juillet 1916:		
a) A 2 ans, remboursables le 1er juin 1915 (en dollars)	1er juin 1924.	4
a) A 2 ans, remboursables le 1er juin 1915 (en livres sterling)	1er juin 1924.	4
b) A 2 ans, remboursables le 1er juillet 1916	1er juin 1924.	4
Emprunt 5 0/0 or du Chemin de fer national de Tehuantepec, remboursable le 30 juin 1953	1er janvier 1925.	5
Emprunt 4 1/2 0/0 or du Chemin de fer national de Tehuantepec, remboursable le 30 juin 1953	1er janvier 1925.	5

Les obligataires qui ont adhéré ou qui adhéreront ultérieurement aux offres du Gouvernement mexicain dans les termes de l'accord du 5 novembre 1942 sur la dette directe et de l'accord du 20 février 1946, amendé le 24 novembre 1949, sur la dette des chemins de fer, ne sont pas intéressés par les répartitions mentionnées à la colonne 2 ci-dessus, étant donné que les quotes-parts à eux attribuées ont été transférées, aux termes desdits accords, au Gouvernement mexicain. Si la répartition mentionnée à la colonne 2 est faite sur un « Cash warrant », le porteur de l'obligation correspondante qui désirera ultérieurement accepter l'une de ces offres sera requis, comme condition de son adhésion, de restituer le montant encaissé sur la répartition. Les payements d'intérêts aux obligataires ayant adhéré à l'accord de 1942 ont substantiellement dépassé leur part respective de la répartition en cours sur les fonds de 1922 et les payements d'intérêts aux obligataires ayant adhéré à l'accord de 1946 relatif à la dette des chemins de fer, accord qui a été mis en exécution le 2 mars 1950 ont d'ores et déjà dépassé, sauf pour deux emprunts, leur part de répartition

de sorte que la même situation se présentera pour cette dette à la prochaine échéance d'avril 1951.

A la date du 30 novembre 1950, les statistiques présentées au comité indiquent que des porteurs d'obligations de la dette directe, pour un montant de 180.000.000 $ en principal et que des porteurs d'obligations de la dette des chemins de fer, pour un montant de 171.000.000 $ en principal ont accepté les offres respectives. Le payement des intérêts réguliers a été effectué sur ces obligations depuis la mise en vigueur des accords.

Les offres prévues par les accords peuvent encore être acceptées par les porteurs d'obligations qui, avant le 24 novembre 1949, ont été enregistrées de propriété non ennemie.

Les « Cash warrants » déclarés payables avant le 1er janvier 1928, compris dans la colonne 1 ci-dessus, devront être présentés à l'un des agents payeurs mentionnés sur lesdits certificats.

« Les « Cash warrants » payables en vertu du jugement du 25 octobre 1946, mentionnés dans la colonne 2, devront être présentés aux guichets de l'agence de New-York de la Guaranty Trust Company of New-York, 140, Broadway, ou à son agence de Londres, 32, Lombard Street, où tous renseignements sur les montants distribuables pourront être obtenus. Les payements effectués à Londres le seront en livres sterling, au cours du change pratiqué par la Banque d'Angleterre pour l'achat des dollars des Etats-Unis, au jour de la présentation, et ces payements seront soumis à la déduction de l'impôt britannique sur le revenu, à moins qu'une demande d'exemption soit présentée dans la forme appropriée.

Tous les warrants sur lesquels est payée la distribution en cours (colonne 2) doivent être accompagnés d'une formule spéciale de certificat de propriété et doivent être remis sous une enveloppe spéciale. Ces formules peuvent être obtenues à la Guaranty Trust Company of New-York, 140, Broadway, New-York 15 N. Y., ou 32, Lombard Street, Londres E. C. 3. (Angleterre).

Tous les payements seront soumis à toutes restrictions gouvernementales en vigueur au moment du payement.

Les demandes d'informations concernant la répartition doivent être adressées au comité ou à la Guaranty Trust Company of New-York, à New-York ou à Londres.

6 mars 1950.

Comité international des banquiers pour le Mexique (1922) :
VERNON MUNROE, *secrétaire.*
Section américaine, 25, Broad Street, New-York 4 N. Y.

BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE S. A.

Institution privée
de Dépôt, d'Epargne et de Fiducie
FONDÉE EN 1884 — MEXICO D. F.

Convocation.

Par décision du conseil d'administration, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Mexico, au siège social, avenida Isabel la Catolica, n° 44, le 7 mars 1951, à dix heures trente, pour délibérer sur le suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Résolution concernant le bilan général et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1950, ainsi que le rapport des commissaires;
3° Résolution concernant l'application des bénéfices;
4° Fixation, conformément aux articles 12 et 14 des statuts, du nombre des membres du conseil d'administration et du comité consultatif pour la période qui prendra fin lorque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1952;
5° Election, conformément à la décision précédente, des membres du conseil d'administration pour la période qui prendra fin lorsque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1953;
6° Election de deux commissaires titulaires et de deux suppléants pour la période qui prendra fin lorsque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1952.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au siège et dans les succursales de la banque, ou dans les bureaux suivants:

Agence de la Banque nationale du Mexique, à New-York, 37, Wall Street;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, pour compte du comité de Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 6, rue de Hollande, à Genève;
MM. Glyn, Mills et Cº, à Londres;
Banco Hispano Americano, à Madrid, et dans ses succursales.

Le dépôt devra être effectué trois jours avant l'assemblée, au Mexique, et huit jours avant l'assemblée, à l'étranger.

Mexico D. F., le 8 février 1951.

Le président du conseil d'administration,
GRATIEN GUICHARD.

FRANCISCO MEDINA MORA,
sous-directeur, secrétaire.

BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE S. A.

Institution privée
de Dépôt, d'Epargne et de Fiducie
FONDÉE EN 1884 — MEXICO D. F.

Convocation.

Par décision du conseil d'administration, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à Mexico, au siège social, avenida Isabel la Catolica, n° 44, le 7 mars 1951, à onze heures trente, pour délibérer sur le suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Proposition du conseil d'administration en vue de l'augmentation du capital social. — Discussion et résolution;
2° Si l'augmentation du capital est approuvée, modification des articles 4 et 7 des statuts;
3° Nomination de la personne, ou des personnes, qui devront dresser le procès-verbal de cette assemblée en fixant leurs pouvoirs et les délais dans lesquels cette opération devra être effectuée.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au siège et dans les succursales de la banque, ou dans les bureaux suivants:

Agence de la Banque nationale du Mexique, à New-York, 37, Wall Street;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, pour compte du comité de Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 6, rue de Hollande, à Genève;
MM. Glyn, Mills et Cº, à Londres;
Banco Hispano Americano, à Madrid, et dans ses succursales.

Le dépôt devra être effectué trois jours avant l'assemblée, au Mexique, et huit jours avant l'assemblée, à l'étranger.

Mexico D. F., le 8 février 1951.

Le président du conseil d'administration,
GRATIEN GUICHARD.

FRANCISCO MEDINA MORA,
sous-directeur, secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 26 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Bruske (Henri), demeurant à Wasselonne (Bas-Rhin), ordonnance de mise sous séquestre du 3 octobre 1946.

Par ordonnance séparée en date du 26 janvier 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant:

1° Au sieur Urban (Georges), domicilié à Dusseldorf-Oberkassel, Saarwerdenstrasse, n° 19;
2° A la dame Liessel Goetemann, née Urban, domiciliée à Uslar (Hanovre), Kurzestrasse, n° 13;
3° A la dame Körner (Irma), née Urban, domiciliée à Uslar (Hanovre), Kurzestrasse, n° 13,

biens consistant notamment en leurs parts successorales dans la succession de Georges Urban, décédé à Obernal le 8 octobre 1939, sujets ennemis, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance séparée en date du 24 janvier 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant:

1° Au sieur Hansen, actuellement en Allemagne, sans autres indications, ci-devant à Mulhausen (Bas Rhin);
2° A la dame Himmel, née Rudio (Frédérique), ci-devant à Altwiller et Diedendorf (Bas-Rhin), actuellement en Allemagne,

sujets ennemis, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 16 janvier 1951, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 28 décembre 1945 sur les biens de l'entreprise de travaux publics Savonitti, dont le siège social est à Ancenis, place Francis-Robert,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Marinovich (Joseph), né le 3 avril 1909 à Constantinople (Turquie), naturalisé Français par décret 23871×30 du 10 mars 1945, demeurant 18, rue François-Rolland, Nogent-sur-Marne (Seine), agissant en son nom et en celui de ses enfants mineurs: Merine, née le 22 avril 1940 à Paris; Patricicia, née le 19 mars 1943 à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), et Dieudonné, né le 27 juin 1945 à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marinier.

Mlle Yankilewitch (Rachel), née le 27 septembre 1901 à Paris, demeurant à Paris, 322, rue Saint-Honoré, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom celui de Jacquinot ou bien celui de Janquinot.

M. Gwiasdowicz (Elie), directeur commercial, né le 17 septembre 1906 à Londres (Angleterre), demeurant à Paris (17e), 75, boulevard Berthier, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de changer son nom en celui de Guérin ou en celui de Garnier.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Société de la cantine scolaire de l'école publique d'Avenas.** But: fournir aux enfants le repas de midi moyennant rétribution. Siège social: école d'Avenas.

---

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Maison commerciale et artisanale de Coulombiers.** But: grouper tous les commerçants et artisans de la commune; défendre ou mettre à exécution toute initiative ayant trait à l'expansion commerciale et à l'agrémentation de la localité. Siège social: mairie de Coulombiers.

---

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Amicale des anciens et anciennes élèves et amis de l'école laïque d'Epinay-sur-Duclair.** But: solidarité et entretien des relations amicales entre les élèves et anciens élèves de l'école. Siège social: école publique, Epinay-sur-Duclair.

---

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Sou des écoles de Saint-Vincent-de-Reins.** But: aide à l'école. Siège social: école publique de Saint-Vincent-de-Reins.

---

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association d'éducation populaire de l'école libre Saint-Joseph.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: couvent Saint-Joseph, Tarascon-sur-Ariège.

---

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Les Amis de l'orgue de la cathédrale de Langres.** But: remise en état et, ultérieurement, entretien de l'orgue susindiqué. Siège social: 1, rue Aubert, Langres.

---

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale des anciens et anciennes élèves d'Aymeries.** But: s'occuper des œuvres péri et postscolaires; aider les vieillards et les amicalistes. Siège social: école d'Aymeries.

---

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. **Union des aveugles de l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès.** But: grouper les aveugles de l'arrondissement et relever leur niveau de vie matériel, intellectuel et moral. Siège social: chez le président, 33, rue de France, Sidi-bel-Abbès.

---

27 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association sportive du collège classique et moderne mixte de Saint-Amand.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: collège classique et moderne mixte, 5, rue Jean-Valette, Saint-Amand.

---

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des anciennes élèves de l'Assomption.** But: aider ses membres et les œuvres postscolaires. Siège social: 39, quai Jean-Jacques-Rousseau, la Mulatière.

---

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture du Morbihan.** But: centraliser les efforts des associations adhérentes pour la défense des intérêts de la pêche et de la pisciculture, la récupération du produit de la taxe, le repeuplement, la protection du poisson et la lutte contre la pollution des rivières. Siège social: place d'Armes, Ploërmel.

---

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association Saint-Joseph.** But: création, location, entretien, développement d'écoles et d'établissements d'enseignement libre, d'œuvres d'éducation populaire de toute nature et, suivant les circonstances, toutes œuvres de perfectionnement, de formation intellectuelle, sociale et religieuse. Siège social: 129, chemin Beaurepaire, El Biar.

---

30 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Société hippique de Biskra.** But: amélioration de la race chevaline, courses, concours hippiques, distribution de primes à l'élevage. Siège social: chez le président, route de Tolga, Biskra.

---

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Ciné éducateur cantonal de Bolbec.** But: se livrer à toute activité non commerciale ayant trait à l'enseignement et à l'éducation par l'aspect. Siège social: école Victor-Hugo, Bolbec.

---

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Cercle sportif de tir de la Ciotat.** But: pratiquer le tir; entraînement des réserves; préparation militaire. Siège social: hôtel Provence-Plage, la Ciotat.

---

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Les Amis de la Nouvelle-Orléans.** But: propager la musique de jazz Nouvelle-Orléans. Siège social: bar Ambiance, 15, boulevard Sarrail, Montpellier.

---

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Entente ronchinoise.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 67, rue Roger-Salengro, Ronchin.

---

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Union cycliste floiracaise.** But: favoriser le sport cycliste. Siège social: café du Pont, rue Jules-Guesde, Floirac.

---

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Centre d'études et d'actions fédérales de la région Champagne.** But: grouper les personnes soucieuses de promouvoir un ordre juste qui garantisse l'intégrité et la dignité de la personne humaine et créer un courant d'opinion aux institutions européennes. Siège social: 97, avenue Gallieni, Sainte-Savine.

---

5 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Union sportive de Figuerolles.** But: omnisports. Siège social: bar du Renouveau, faubourg Figuerolles, Montpellier.

---

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire Saint-Martin.** But: éducation populaire. Siège social: 2, rue Haute, Millau.

---

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire de Montjaux.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Montjaux.

---

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire d'Ouyre.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Ouyre.

---

6 février 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Comité de défense des intérêts des commerçants, habitants et usagers de la rue des Lombards.** But: défense des intérêts moraux et bienfaisance des habitants de la rue. Siège social: Royal-Bar, 17, rue des Lombards, Nîmes.

---

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Chambre des experts, traducteurs, jurés de Franche-Comté.** But: maintenir entre ses membres un centre commun de relations et un échange de communications relatives à l'exercice de leurs fonctions. Siège social: 29, rue d'Auxelles, Belfort.

---

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de Châlons. **Comité d'aménagement de Châlons-sur-Marne et de la région.** But: susciter et aider toutes initiatives susceptibles de contribuer à l'amélioration et au développement de la ville de Châlons-sur-Marne et de la région. Siège social: 2, rue de Chastillon, Châlons-sur-Marne.

---

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association familiale d'éducation populaire de Marcq-en-Barœul Rouges-Barres.** But: gestion et administration des écoles libres de Rouges-Barres. Siège social: 20, rue Boissonnet, Marcq-en-Barœul.

---

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Ciné Clemenceau.** But: initiation à la technique et à la réalisation des films. Siège social: lycée Clemenceau, rue Clemenceau, Nantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1951: page 744, 1re colonne, 16e annonce, au lieu de: « Amicale des sapeurs-pompiers de Corvol-l'Orgueilleux », lire: « **Société amicale des sapeurs-pompiers de Corvol-l'Orgueilleux** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.